

COMMANDEMENT DE LA DOCTRINE ET DE L'ENSEIGNEMENT
MILITAIRE SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE DE TERRE



OBJECTIF DOCTRINE

FÉVRIER 2000

SOMMAIRE

Editorial1

DOCTRINE

La fonction opérationnelle
«commandement»
COL COLLOT D'ESCURY3

Un laboratoire du commandement,
pour quoi faire ?
LCL MINJOULAT-REY10

Le nouveau concept de PC divisionnaire
de la Bundeswehr
COL TICHIT14

Présentation de l'étude Wargaming
LCL (TA) SAINTE-CLAIRE DEVILLE 17

ENSEIGNEMENT

L'évolution de l'enseignement militaire
supérieur de l'Armée de terre
LCL (TA) SCHMITT22

Le concours CSEM
COL DU REAU25

L'évolution de l'enseignement d'état-major
LCL VERDIER30

Physionomie de la 113ème promotion
du CSEM
CBA (TA) MACQUERON34

SIMULATION

JANUS et BBS : une adaptation
permanente au besoin
LCL (TA) MAREC36

LIBRES REFLEXIONS

La problématique des ORSEM
CES CONQUER42

Défense européenne : où en est-on ?
CNE MEKACHERA47

ÉDITORIAL

Ce mois-ci objectif doctrine met l'accent sur deux thèmes majeurs pour le CDES : en doctrine, la fonction commandement, et concernant l'enseignement militaire supérieur, ses récentes adaptations.

La fonction commandement est au cœur de la refondation de l'Armée de terre. C'est en particulier pour donner à la France une capacité et une crédibilité dans la prise de responsabilités de commandement de forces terrestres multinationales que l'on a déchargé les états-majors opérationnels de leurs responsabilités organiques. Mais au delà de ces dispositions organisationnelles, cette capacité première de nos forces repose sur un recentrage doctrinal de la fonction :

- en mettant en exergue ses finalités – la prise de décision en opérations - et ses voies – les processus et les procédures de travail – propres,

- en développant les outils nécessaires à son apprentissage et à son perfectionnement, en commençant par son école, le Cours Supérieur d'Etat-Major (CSEM), véritable école du commandement interarmes en opérations, et le CEPC, qui joue d'une certaine façon le rôle d'une école d'application de la doctrine en matière d'exercice du commandement aux niveaux 2 (division) et 3 (brigade), sans oublier les logiciels de simulation et les instruments d'analyse opérationnelle que développe le CROSAT,

- en lui donnant une place centrale dans la réflexion doctrinale et l'expérimentation des solutions théoriques possibles, par la création d'un laboratoire de commandement, dont le rôle pourrait s'apparenter à celui que jouaient pour les armes les ex-CETE,

- en ne la confondant pas avec la fonction télématique qui recouvre les moyens (SIC) mis à sa disposition, en insistant sur le fait que ceux-ci ne doivent pas seulement être développés au profit des officiers d'états-majors dans leurs travaux de préparation de la décision, mais aussi les commandeurs dans la prise de décision elle-même.

Pour assurer le commandement des grandes unités de deuxième niveau, l'Armée de terre allemande modifie son constat de départ et expérimente un nouveau concept de PC divisionnaire.

En matière d'enseignement militaire supérieur, cette livraison fait le point sur son évolution, elle aussi, rendue nécessaire par la refondation.

Jusqu'en 2003, le dispositif d'ensemble de l'enseignement militaire supérieur de l'Armée de terre va être

adapté à son nouvel environnement. Outre le rôle accru de l'Ecole d'Etat-Major et l'évolution de son enseignement aux conditions et aux impératifs du moment, ce sont les voies d'accès à l'EMS 2 qui vont être modifiées, tant pour la voie EMSST que pour la voie Etat-Major. Ce dernier concours fait l'objet d'une présentation approfondie.

En libres réflexions la rédaction présente les propositions d'un officier de réserve spécialistes d'état-major, et élargit le champ d'action de la revue en publiant un point de situation sur l'édification d'une défense européenne.

La Rédaction

LA FONCTION OPÉRATIONNELLE «COMMANDEMENT»

*par le colonel COLLOT D'ESCURY
du CREDAT*

«Les grands résultats à la guerre sont le fait du commandement.»
Maréchal FOCH.



Les fonctions opérationnelles ont pris désormais la place des composantes de la manoeuvre comme outils conceptuels des chefs et des états-majors dans la conduite des crises et des opérations.

Ces fonctions opérationnelles sont rassemblées dans trois catégories :

- *les fonctions universelles,*
- *les fonctions d'engagement,*
- *les fonctions d'environnement.*

Les fonctions opérationnelles universelles sont le commandement, le renseignement, la télématique et la logistique.

Le sujet de cet article est la fonction opérationnelle commandement. La fonction commandement a pour but, en tant que fonction opérationnelle intégrante de créer et de maintenir la synergie de toutes les autres fonctions opérationnelles entre elles afin d'améliorer la performance opérationnelle des forces terrestres.

Après avoir défini le terme de commandement et limité le champ de l'étude aux principes généraux, les composantes de la fonction seront décrites et analysées.

OPERATIONAL FUNCTION "COMMAND"

Operational Functions are now part of manoeuvre components as conceptual tools for commanders and staff for the conduct of operations. Universal Operational Functions are the following: command, intelligence, telematics and logistics.

The topic of this article is the operational function "command". It aims at creating and maintaining a synergy among all other operational functions in order to improve the operational performance of Land Forces.

COMMANDER : SENS CIVIL ET MILITAIRE

Le dictionnaire LITTRÉ donne les définitions suivantes :

- « 1. Prescrire qu'une chose soit faite.
- 2. Terme de guerre : diriger.
- 3. Etre le supérieur de...
- 4. Avoir un commandement

militaire ; avoir, exercer l'autorité supérieure».

Pour le ROBERT, commander, c'est :

« 1. Exercer son autorité sur quelqu'un en lui dictant sa conduite ; diriger dans le combat, dans l'action ; avoir l'autorité hiérarchique sur (qu'on l'exerce par des ordres ou non).
2. Donner l'ordre de ; prescrire d'une manière autoritaire ».

Ce rappel de ces nombreuses définitions a pour but de souligner la richesse et la complexité de ce substantif.

Le TTA 106 reprend la formule de l'AAP 6 de l'OTAN qui précise que le commandement est :

"un enchaînement séquentiel d'actes consistant à :

- **donner des ordres.** Ceci suppose : qu'ils soient préparés en suivant un processus de réflexion ; que la ou les décisions soient prises ; qu'ils soient rédigés puis diffusés ;

- **contrôler leur exécution en :** suivant la situation ; conduisant la manœuvre, en particulier en coordonnant l'action des unités ;

- **rendre compte."**

A partir de cette définition, le TTA 901 rappelle que la fonction commandement regroupe l'ensemble des attributions, des structures, des ressources humaines, des processus, des procédures qui permettent au chef :

- de mobiliser les ressources disponibles,
- de planifier l'emploi des forces affectées,
- de les organiser, les diriger, les coordonner et les contrôler en vue d'accomplir la mission qui lui a été confiée.

Dans le cadre de cet article, il n'est pas possible de détailler et de commenter l'ensemble des types de commandement.

LES ATTRIBUTIONS DU COMMANDEMENT

Le commandement a des fondements juridiques très précis. Les textes

de référence sont les suivants :

- ordonnance du 7 janvier 1959 relative à l'organisation générale de la défense.
- décret n° 91 668 du 14 juillet 1991 relatif au commandement dans les armées.
- instruction ministérielle n°2000/DEF/EMA/EMP.1/DR du 28 juin 1999 : doctrine du commandement en opération et directive d'application.

Ces textes précisent les étendues et les limites de l'exercice du commandement en temps de paix, de crise ou de guerre. Ils sont complétés dans le cadre des engagements multinationaux par l'application des traités : LOS ANGELES pour les interventions sous mandat de l'ONU, WASHINGTON pour les actions engagées dans le cadre de l'OTAN, ainsi que par les traités ou accords bilatéraux. Ces textes fixent le cadre général de l'action du commandement et les responsabilités qui lui incombent. Ils sont complétés par des accords de circonstance avec tel ou tel partenaire et surtout avec la nation-hôte

sur le territoire de laquelle sont déployées les forces. Par exemple, dans le cadre d'une intervention de l'OTAN, cet accord avec la nation-hôte est un *status of forces agreement (SOFA)*.

Pour la conduite des opérations, c'est le **transfert d'autorité** (ou *TOA : transfer of authority*) qui fixe de façon encore plus précise pour un théâtre ou une opération donnés les attributions du commandement concerné. Le transfert d'autorité est "l'action par laquelle un pays ou un commandement national donne le commandement ou le contrôle opérationnel de forces à un commandement désigné (national, allié ou multinational)."

Ainsi, la fonction opérationnelle commandement repose sur des fondements juridiques très précis qui fixent les attributions de ce commandement en toutes circonstances.

LES RESPONSABILITÉS DE COMMANDEMENT

Les responsabilités de commandement ont trait à :

- **la décision** qui est toujours prise par **le chef**,
- **la direction et la coordination** extérieure au centre opérations (CO) qui sont assurées par **le chef d'état-major**,
- **la synthèse, la coordination interne** au CO et **les propositions d'emploi** qui sont assurées ou faites par le chef de CO et les chefs de cellule,
- **l'exécution** de tâches particulières et **la conduite** des actions qui sont prises par les officiers de cellules du CO.

Il existe **trois niveaux complémentaires de responsabilité de commandement** :

1. Décision (chef) et direction (chef d'état-major),
2. Synthèse, coordination, proposition (chef de CO, chefs de cellules),
3. Exécution et conduite (rédacteurs).

Les engagements de plus en plus fréquents dans un cadre multinational ont donné toute leur importance aux définitions de **commandement opérationnel**, de **contrôle opérationnel** et de **contrôle tactique**. Le **commande-**

ment opérationnel est le «pouvoir donné à un commandement pour assigner des missions ou des tâches particulières à des commandants subordonnés, déployer des unités, réassigner des forces, conserver ou déléguer le contrôle opérationnel ou tactique comme il le juge nécessaire. Il ne comprend pas en soi d'autorité sur le plan administratif ni de responsabilités d'ordre logistique. Un commandement opérationnel peut être, soit permanent, soit de circonstance.»

Le **contrôle opérationnel** est «une autorité conférée à un commandant, par un commandant opérationnel :

- de donner des ordres aux forces qui lui sont affectées, de telle sorte qu'il puisse accomplir les missions ou tâches particulières, naturellement limitées géographiquement ou dans le temps,
- de déployer les unités concernées,
- de conserver ou de déléguer le contrôle tactique de ces unités.

L'autorité chargée du contrôle opérationnel n'a pas le pouvoir d'affecter tout ou partie de ces forces à d'autres

missions. Le contrôle opérationnel est une délégation du commandement opérationnel. En particulier, ne sont pas déléguées :

- la définition de la mission,
- l'affectation des moyens.»

Le contrôle tactique «comprend la direction et le contrôle détaillé, normalement limités au plan local, des mouvements nécessaires pour exécuter les missions ou les tâches assignées. Le contrôle tactique est, en règle générale, une délégation limitée du commandement tactique à un subordonné pour une tâche spécifique et une durée limitée.»

LES COMPOSANTES DU COMMANDEMENT

La fonction commandement est mise en oeuvre par des **systèmes et des structures de commandement**. Cette mise en oeuvre s'appuie sur le **processus décisionnel et les procédures opérationnelles** dont les productions sont transmises par des **messageries**.

LES SYSTÈMES DE COMMANDEMENT

TTA 106 : un système de commandement est «un ensemble de personnel et de moyens permettant à un chef d'assurer le commandement soit d'une grande unité, soit d'un niveau de commandement.

Il se compose :

- du **général commandant** la grande unité ou le niveau considéré, et son **état-major particulier** ;
- du **système de PC** commandé par le **chef d'état-major**, responsable du ou des PC, chacun d'eux incluant un **Centre Opérations (CO)** et l'environnement nécessaire à son fonctionnement.»

Au sein d'un système de commandement, il est d'usage de distinguer les **éléments uniques de commandement** et le **centre opérations**. Les éléments uniques de commandement rassemblent le **général** et ses adjoints directs, ses **conseillers** dans les domaines juridique, politique, humanitaire, etc... et le **chef d'état-major**.

Le chef d'état-major est chargé de faire appliquer l'esprit dans lequel le général compte remplir sa mission par l'ensemble du système de commandement.

Le centre opérations est le lieu où s'exerce la fonction opérationnelle commandement.

Le CO, après avoir préparé les décisions du chef, et à partir de celles-ci, organise l'action, la traduit en plans, conceptions ou ordres, puis conduit la manoeuvre des unités placées sous ses ordres. Il contrôle l'exécution des ordres et effectue les comptes-rendus nécessaires. Le CO est organisé en cellules spécialisées. Ces cellules ont pour tâche d'employer les moyens qui sont mis en oeuvre par les unités subordonnées engagées sur le terrain.

Le CO assure la **synergie des fonctions opérationnelles terrestres**. Au sein des grandes unités qui composent les forces, seule la brigade ne dispose pas de l'ensemble des fonctions opérationnelles.

LES STRUCTURES DU COMMANDEMENT

Elles sont constituées par l'agencement des postes de commandement et des états-majors et leur organisation interne.

Les **postes de commandement** (PC) ont des installations fixes ou mobiles où se trouvent réunis les moyens permettant à un chef, assisté par un état-major, d'exercer son autorité. Les moyens nécessaires pour exercer cette autorité sont :

- une équipe de personnel pour armer les cellules du CO,
- les systèmes d'information et de communications (SIC) qui relèvent de la fonction opérationnelle **télématique**,
- un élément de quartier général chargé du support et du soutien du CO,
- une unité chargée de la protection,
- des détachements de liaison d'unités voisines, en renforcement ou alliées,
- dans certains cas, des **centres de mise en oeuvre** (CMO) pour des moyens spécifiques ou des unités spécialisées (renseignement, génie, artillerie, transmissions,...).

Le système de PC est adaptable aux besoins et aux étapes du déploiement et de l'engagement de la force. La continuité de l'exercice du commandement est assurée par une opération particulière, la **bascule de PC**, qui consiste à effectuer un transfert de responsabilité d'un PC à un autre dans le cadre d'un engagement à haute intensité qui exige une grande mobilité de la force. Lorsque la situation et le système de commandement sont stabilisés, la **relève de bordées** correspond à la bascule de PC.

LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Il comprend l'ensemble des étapes comprises entre la réception de la mission et la production des ordres nécessaires à son accomplissement. Il s'inscrit dans le cadre plus large de la **planification opérationnelle** qui est conduite par le niveau stratégique de commandement interarmées. Le processus décisionnel peut s'appuyer sur des plans d'emploi (planification d'anticipation) et sur des plans d'opérations (planification de mise en oeuvre) émis par les ni-

veaux supérieurs de responsabilité.

Deux méthodes de référence permettent de conduire le processus décisionnel. Au niveau interarmées, c'est la **méthode d'appréciation et de raisonnement sur une situation militaire** (MARS). Le but de la méthode MARS est de proposer, à l'autorité militaire qui a demandé l'appréciation de la situation militaire, le mode d'action le plus adapté parmi tous ceux qui pourraient permettre d'atteindre l'objectif visé dans les délais prévus, avec les moyens affectés pour l'opération et en respectant les contraintes imposées. Au sein des forces terrestres, c'est désormais la **méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle** (MDO) qui a pris la succession de la méthode de raisonnement tactique (V7). Le processus décisionnel se décompose en un certain nombre d'étapes :

- arrivée des ordres de l'échelon supérieur,
- préparation et élaboration de la décision,
- ordres aux subordonnés,
- exécution des ordres par les subordonnés,

- réception des comptes-rendus,
- évaluation des résultats,
- renseignement,
- appréciation de situation.

LES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

Elles ont pour objet de normaliser le travail des états-majors afin de permettre la **coordination interne** de ces états-majors et **externe** entre états-majors ; **d'intégrer** rapidement le personnel et de faciliter leurs tâches ; **d'exploiter** vite et avec fidélité les productions.

Ces procédures opérationnelles sont des "**méthodes détaillées, utilisées par les états-majors et les unités pour mener à bien leurs tâches opérationnelles**" (AAP 6, TTA 106). Elles concernent aussi bien des mémentos permanents de fonctionnement interne que des mémentos de circonstance pour une opération et/ou un théâtre donnés.

Dans ce cas, les outils de procédure opérationnelle se répartissent en deux types de documents internes :

- Les documents de référence qui sont les plans et les ordres de l'échelon supérieur, et les mémentos de fonctionnement interne,
- Les documents de travail évolutif qui vivent au rythme de la manoeuvre comme les plans de circonstance par exemple.

Les procédures de travail font partie intégrante des procédures opérationnelles. Elles traitent du programme journalier de travail des PC, des réunions et de leur organisation, des modalités de relève et de bascule. L'établissement de ces procédures opérationnelles est le fruit, d'une part de démarches empiriques propres à chaque système de commandement, d'autre part et surtout de normes standardisées au sein des grandes organisations comme l'OTAN (*STANAG : standardization agreement*).

Ces procédures opérationnelles communes ont été établies dans un souci permanent **d'interopérabilité**. Cette dernière notion se définit comme "la capacité de plusieurs systèmes, unités ou organismes à opérer ensemble grâce à la

compatibilité de leurs organisations, doctrines, procédures, équipements et relations respectives" (AAP 6/TA 106). L'interopérabilité permet la coordination, voire l'intégration opérationnelle de forces de différentes armées et nations, dans le cadre d'opérations nationales ou multinationales.

LES MESSAGERIES

Le message est "une pensée ou une idée exprimée d'une manière concise dans un langage clair ou chiffré et rédigée dans une forme adaptée à la transmission par un quelconque procédé de télécommunication." (AAP 6/TTA 106). Aujourd'hui, les messages doivent pouvoir être transmis par des **messageries électroniques**, ce qui exige désormais un haut niveau de standardisation des formats.

Les messageries électroniques sont de deux types selon le TTA 106 :

- transmission de messages par des moyens informatiques sur des ressources de transmissions de données,

- dispositif logiciel distribué permettant l'échange de messages entre utilisateurs distants.

Les contraintes techniques ont imposé des normes de rédaction très précises. Au sein des forces terrestres, ces formats sont définis par le document de l'OTAN **APP-9** (*Allied Procedural Publication*) "compendium of allied forces messages" repris par le **STANAG 2434**. De plus, le format informatique de ces messages est défini par le standard Adat-P3 (*automatic data processing publication number 3*) dont la version 11 devrait faire référence.

La fonction opérationnelle **commandement** au sein des forces terrestres, légitimée par des fondements juridiques précis et détaillés, organisée en systèmes et en structures adaptables, irriguée par le processus décisionnel et les procédures opérationnelles, est réellement la fonction **intégrante** qui permet la synergie de toutes les autres fonctions opérationnelles.

L'efficacité de la fonction opérationnelle commandement se traduit par le

succès des opérations conduites par les forces terrestres sur le théâtre d'engagement, dans le respect du droit, dans le souci du moindre coût en pertes humaines, non seulement pour les forces terrestres, mais aussi pour les populations civiles de la nation-hôte comme, chaque fois que cela est possible, pour l'adversaire.

Elle a pour but de réaliser ce que Jean GUITTON résumait ainsi :

"L'idéal est que l'ordre donné soit précisément celui que chacun sentait obscurément comme nécessaire" ♦

UN LABORATOIRE DU COMMANDEMENT, POUR QUOI FAIRE ?

*par le lieutenant-colonel MINJOULAT-REY
du CREDAT*

Le Centre de Recherche et d'Etudes de Doctrine de l'Armée de Terre (CREDAT) a pour mission d'élaborer la doctrine terrestre.



est aussi une tour de contrôle des expérimentations à mettre en œuvre dans les différents plates formes techniques ou

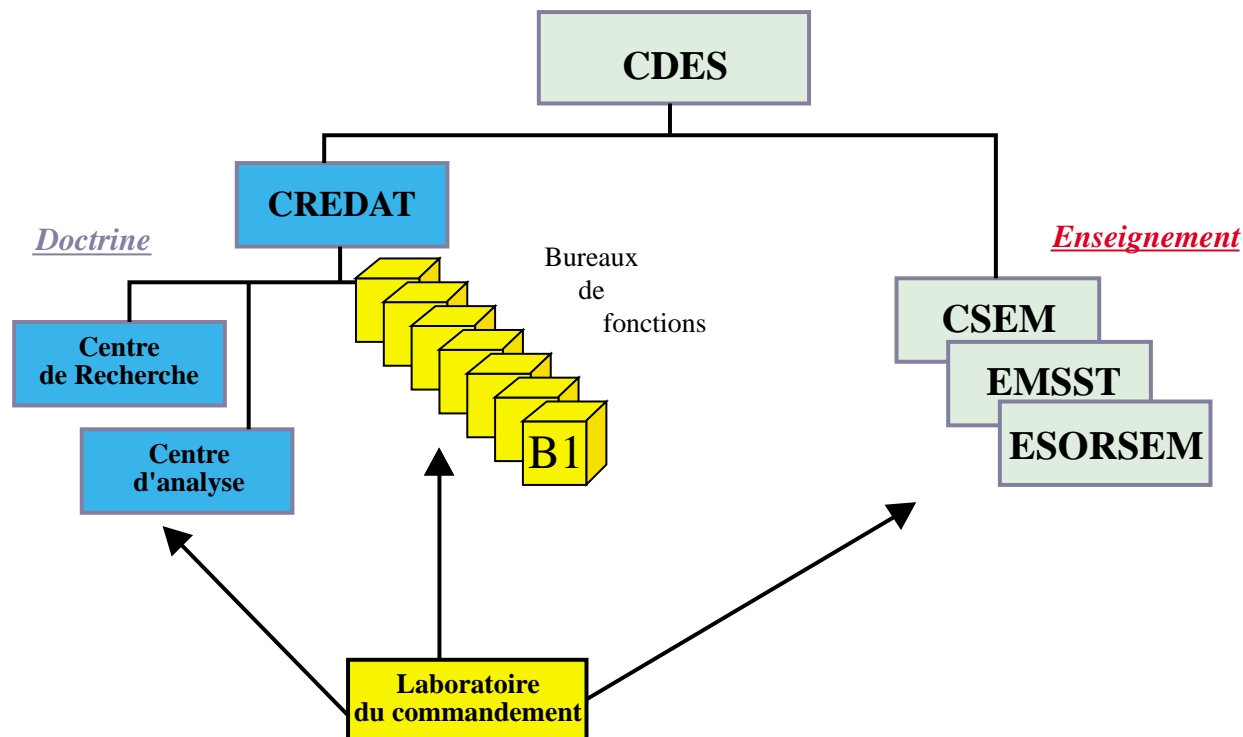
opérationnelles de l'Armée de terre. Il assurera également la veille dans la sphère interarmée et interalliée.

Il a été décidé pour relever ce défi de faire effort sur les trois fonctions majeures du commandement, du renseignement et de la logistique.

La récente création du laboratoire du commandement s'inscrit dans cette perspective. Elle contribuera à la maîtrise par l'Armée de terre de la fonction commandement, fonction majeure s'il en est.

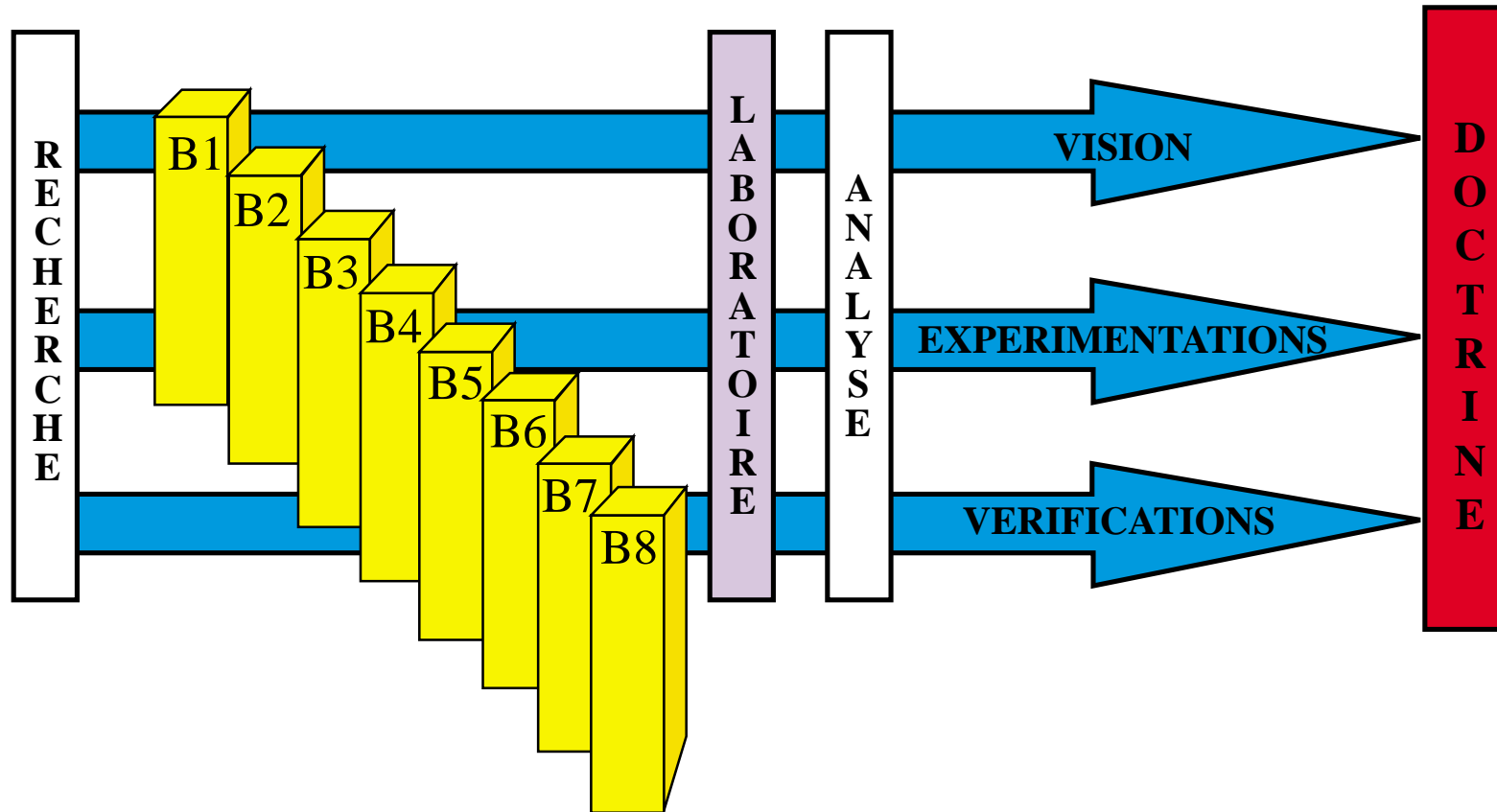
Le laboratoire du commandement est un centre d'essais de la doctrine. Il

Le laboratoire du commandement du CDES



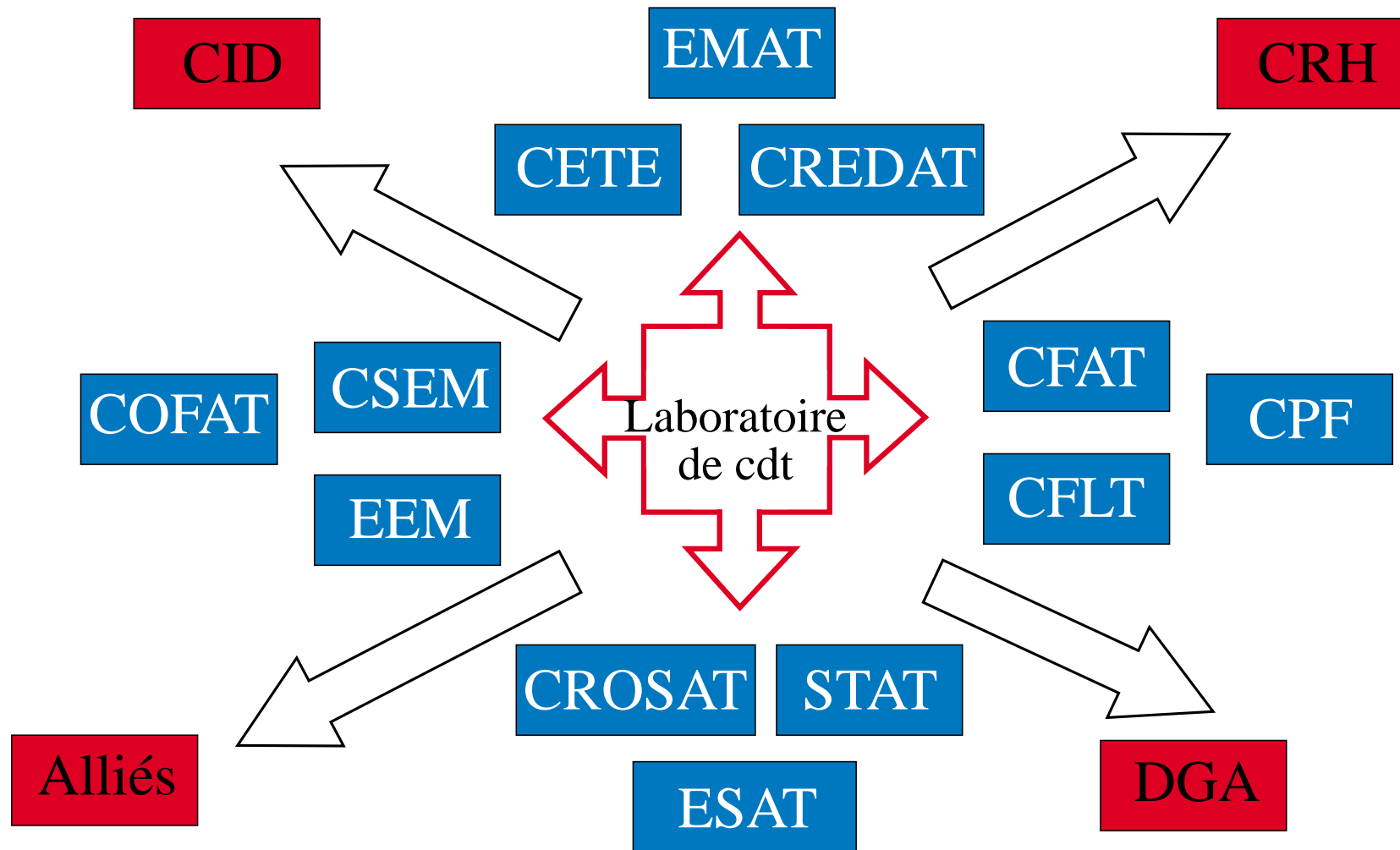
Il est important de préciser qu'il ne s'agira pas de créer ici avec des moyens forcément limités ce qui existe déjà ailleurs, mais plutôt de fédérer, d'orienter des travaux, de créer des synergies dans le domaine transverse du commandement.

L'EXPERIMENTATION DE LA DOCTRINE



Le laboratoire contribuera ainsi à l'optimisation d'une ressource "Etudes et expérimentations" éclatée mais innovante.

*Un laboratoire au carrefour de la tradition et de la modernité,
de l'enseignement et de la doctrine, agissant en synergie avec...*



Parmi les dossiers principaux conduits ou suivis par le laboratoire figurent l'expérimentation de la nouvelle doctrine, le commandement des forces projetées, la numérisation de l'es-

pace de bataille, la modernisation des outils de simulation et leur emploi dans le cadre de la formation des cadres, le développement d'outils d'aide à la décision, l'amélioration du cycle de déci-

sion, l'épineux dossier de l'interopérabilité technique et doctrinale avec les alliés.



Améliorer la vitesse et la qualité du processus de prise de décision

Le laboratoire du commandement soutiendra le CSEM dans sa tâche de formation en participant à la modernisation des outils et des procédés pédagogiques ainsi qu'en conduisant des exercices de simulation. Il a l'ambition de devenir **un lieu de spécialisation aux moyens d'aide à la décision** où les stagiaires du Cours Supérieur d'Etat Major pourront s'exercer au métier d'officier d'état major opérationnel avec des outils modernes, dans le cadre d'exercices motivants et réalistes.

Idéalement implanté au sein du CREDAT et au cœur de l'Ecole Militaire, au carrefour de la tradition et de la modernité, de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur, il a aussi vocation à être un **forum** où pourront s'exprimer les idées nouvelles, une passerelle vers les alliés et une vitrine des réalisations de l'Armée de terre dans le domaine du commandement opérationnel.

Le laboratoire du commandement est **l'outil indispensable pour maîtriser la fonction commandement** déclinée sous ses multiples aspects techniques, tactiques et éducatifs, poursuivre la refondation doctrinale et la modernisation de l'enseignement militaire, promouvoir l'influence de la doctrine terrestre française ♦

LE NOUVEAU CONCEPT DE PC DIVISIONNAIRE DE LA BUNDESWEHR

*par le colonel TICHIT
du CREDAT*

Une délégation française a pu s'informer du 25 au 27 octobre 1999, à l'occasion d'un exercice de PC de la 10ème Panzerdivision, sur l'application pratique faite par cette division appartenant aux forces de réaction de crise (KRK), du nouveau concept de PC divisionnaire de la Bundeswehr.



Cet exercice avait pour buts d'instruire les personnels composant le PC, de garantir la mise en place des nouvelles structures et de favoriser l'établissement de consignes adaptées par les différents chefs de cellule. En effet, la division doit très

bientôt participer à des missions extérieures au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine avant de prendre part en 2001 à un exercice du Corps européen avec la nouvelle structure de PC de division. Il s'agissait donc pour la division de bien préparer cette échéance et d'être au rendez-vous dans les meilleures conditions.

Le nouveau concept de PC divisionnaire a été lancé fin 1997 par le Heeresamt, puis expérimenté par la 7ème Panzerdivision jusqu'à la fin de 1998. Désormais validé, il est mis en pratique par les deux grandes unités des forces de réaction de crise que sont la 7ème et la 10ème Panzerdivision.

THE NEW CONCEPT OF THE DIVISION CP OF THE BUN- DESWEHR

Last October, during the CP exercise of the 10th Panzerdivision of the Crisis Reaction Force (KRK), a French delegation had the opportunity to get accustomed with the implementation of the new concept of the division CP of the Bundeswehr.

UNE ORGANISATION MODIFIÉE

Les principales considérations qui ont amené à ce nouveau concept sont les suivantes :

- le but est d'obtenir une capacité de continuité du commandement et un fonctionnement de PC efficace dans les conditions du combat moderne,
- les contraintes financières de plus en plus draconiennes poussent à une réduction de l'effectif en personnel et des moyens en matériels,

- les impératifs désormais mis en exergue sont la mobilité et la capacité de projection, une structure modulaire en vue d'une bonne adaptation aux circonstances, la diminution de la vulnérabilité du PC par éclatement en sous-ensembles reliés entre eux et l'utilisation de liaisons protégées.

L'organisation du PC a donc été très largement modifiée et les anciennes structures comprenant deux PC principaux travaillant en bordées, un PC arrière et un PC tactique ont été supprimées. Il existe maintenant un **PC principal unique**, fonctionnant par bordées et disposant d'un "**PC avancé**", doté de ses propres matériels (de l'ordre de 30 véhicules) mais mis en œuvre par des personnels appartenant au PC principal donc une durée de fonctionnement limitée.

L'organisation du PC principal prévoit son éclatement en trois éléments de PC distincts.

Le *premier élément* de PC regroupe planification et conduite des opérations, le *second* inclut logistique, affaires civilo-militaires et communication opération-

nelle et le *troisième* systèmes d'information et de communication, guerre électronique, sécurité et géographie militaire. Il est possible de séparer les cellules "appui" (DL) et le centre de presse.

UNE LIAISON PAR FIBRES OPTIQUES

Actuellement, la liaison de données est assurée par des fibres optiques qui imposent des délais importants à l'implantation et au relevé de position et représentent une vulnérabilité pour le maintien des liaisons du PC.

Dans un avenir restant à préciser, cette liaison sera assurée par le système de communication BIGSTAF (*Breitbandiges integriertes Gefechtstand FMnetz*) assurant une liaison par faisceaux hertziens sur une fréquence élevée indétectable à quelques kilomètres. C'est ce système de communication qui donnera la meilleure crédibilité au principe d'éclatement des PC. Pour les communications hors de sa zone de déploiement, le PC est relié à la plus récente version du réseau AUTOKO.

Le système d'information et de commandement utilisé au sein du PC est le système HEROS.

LES ÉLÉMENTS DE PC

■ **Le premier élément de PC** constitue le **centre d'opérations** (*Operationenzentrale, CO*) du PC : il inclut les cellules conduite, planification, renseignement et combat dans la profondeur.

Au centre du CO se trouve une "Bird" table d'inspiration britannique, carte synthèse disposée quasiment à plat pour permettre un regroupement de responsables autour d'elle.

Une "centrale de recherche du renseignement", qui peut être assimilée à un CMO, est localisée au contact de la cellule renseignement.

Ce CO est environné de nombreuses "cellules d'appui" (DL) : Artillerie, Défense sol-air, Air, ALAT, Génie, Défense NBC, *Feldjaeger* (police militaire et sécurité des transports), centre de conduite EVASAN, guerre électronique, forces spéciales, action psychologique et cellule géophysique, chargée de

l'analyse géophysique au profit des cellules renseignement et opérations. A la cellule "combat dans la profondeur", tous les moyens d'acquisition des objectifs et de frappe se trouvent au niveau de la division et l'échelon supérieur ne dispose pas d'éléments dédiés pour traiter sa zone de responsabilité. La zone de responsabilité de la brigade est d'environ 25 km, celle de la division se situe entre 25 et 75 km et celle de l'échelon supérieur va jusqu'à 150 km.

■ **Le deuxième élément de PC** assure la planification et la conduite de la **logistique** de la division. Il comprend les cellules gestion du personnel, planification et formation du personnel, administration-finances, santé, gestion du matériel, maintien en condition, presse-relations publiques, affaires civilo-militaires, aumônerie militaire et conseil juridique.

■ Enfin, le **troisième** accueille les DL des grandes unités et inclut pour sa part les cellules aide au commandement-sécurité des systèmes d'information, guerre électronique, transmission de l'information, traitement de l'infor-

mation, service linguistique, courrier, suivi HEROS, chef de site PC, sécurité militaire, commandement des systèmes de communication, géographie militaire et section d'interrogatoire de prisonniers de guerre.

LES MATÉRIELS MIS EN OEUVRE

Parmi les matériels utilisés par le PC principal, il faut noter des shelters déployables, récupérés de l'ex-NVA et montés sur porteurs de la Bundeswehr, qui paraissent très fonctionnels. Les deuxième et troisième éléments de PC travaillent encore en infrastructure, mais seront mis en shelters dans l'avenir. Le PC avancé utilise pour sa part des M577, version PC du VTT M113, des Fuchs, équivalent allemand du VAB, ainsi que les véhicules et moyens des DL des unités d'appui.

Les différents éléments du PC principal sont implantés de 1500 à 2000 m les uns des autres (4000 m de fibre optique sont disponibles), la zone-vie est installée à environ 5 km et l'aire de poser d'hélicoptères à environ 1000 m.

LE FONCTIONNEMENT

Du point de vue du chef d'état-major, l'ordre préparatoire doit être émis dans l'heure après réception des ordres de l'échelon supérieur et l'horizon de planification de la division est de 24 à 48 heures. La situation, telle qu'elle est connue au niveau de la division, a quatre heures d'ancienneté.

Le PC de division, monté en puissance avec son ensemble soutien-vie-protection représente 850 personnes, alors que la division dispose de 180 militaires pour son PC en temps de paix. Comme tous les exercices de la division, celui-ci faisait largement appel aux réservistes. La répartition des missions de la division est estimée à 65% pour les forces de réaction de crise et à 35% pour la défense du territoire national.

Cette visite permet la comparaison des solutions retenues dans nos deux pays pour assurer le commandement des grandes unités de deuxième niveau en se fondant sur un nouveau constat de départ dont les termes sont très semblables.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE WARGAMING

*par le lieutenant-colonel (TA) SAINTE-CLAIRE DEVILLE
du CROSAT*

L'étude Wargaming (WGAM), menée par la section Analyse Opérationnelle du CROSAT, s'inscrit dans le cadre du développement d'un concept d'analyse opérationnelle ; celle-ci ayant pour but de mettre à la disposition du chef, des méthodes scientifiques d'analyse de situation et de résolution de problèmes facilitant la prise de décision.



WGAM se propose d'examiner les possibilités qu'offrent les outils d'aide à la décision et de simulation tactique déjà existants en les expérimentant dans le cadre des phases de planification et de conduite des études menées par le

PRESENTATION OF THE WARGAMING STUDY

The WGAM (Wargaming) study conducted by the operational analysis section of the CROSAT takes part in the development of the concept for operational analysis. The latter aims at providing leaders with scientific methods to analyse situations and crisis settlement, thus easing decision-making.

CSEM. L'étude devrait ainsi répondre aux attentes de plusieurs organismes impliqués à des titres différents dans la mise en oeuvre de ces techniques nouvelles. Le laboratoire du commandement chargé de définir la nouvelle organisation du commandement au sein des PC, est l'organisme du CDES le pre-

mier concerné par les résultats de cette étude, qui devraient lui permettre de compléter ses propres réflexions pour l'expression des besoins en outils d'aide au commandement utilisables dans les PC futurs. La section d'Analyse Opérationnelle du CFAT est aussi particulièrement intéressée par l'emploi de la simulation tactique pour tester des MA dans le cadre de la cellule planification d'un PC de niveau 1 ou 2.

Enfin le CSEM, participant activement et directement au déroulement de l'étude, y voit l'opportunité de sensibiliser ses stagiaires à cette fonction transverse et émergente qu'est l'analyse opérationnelle.

Déroulement de l'étude

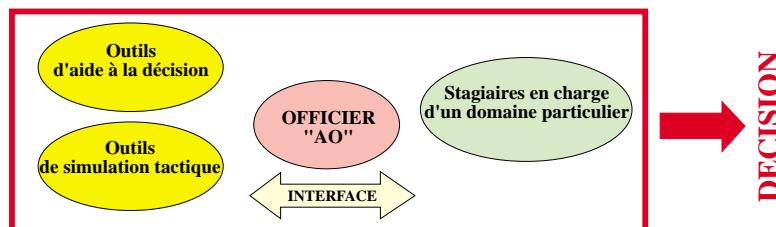
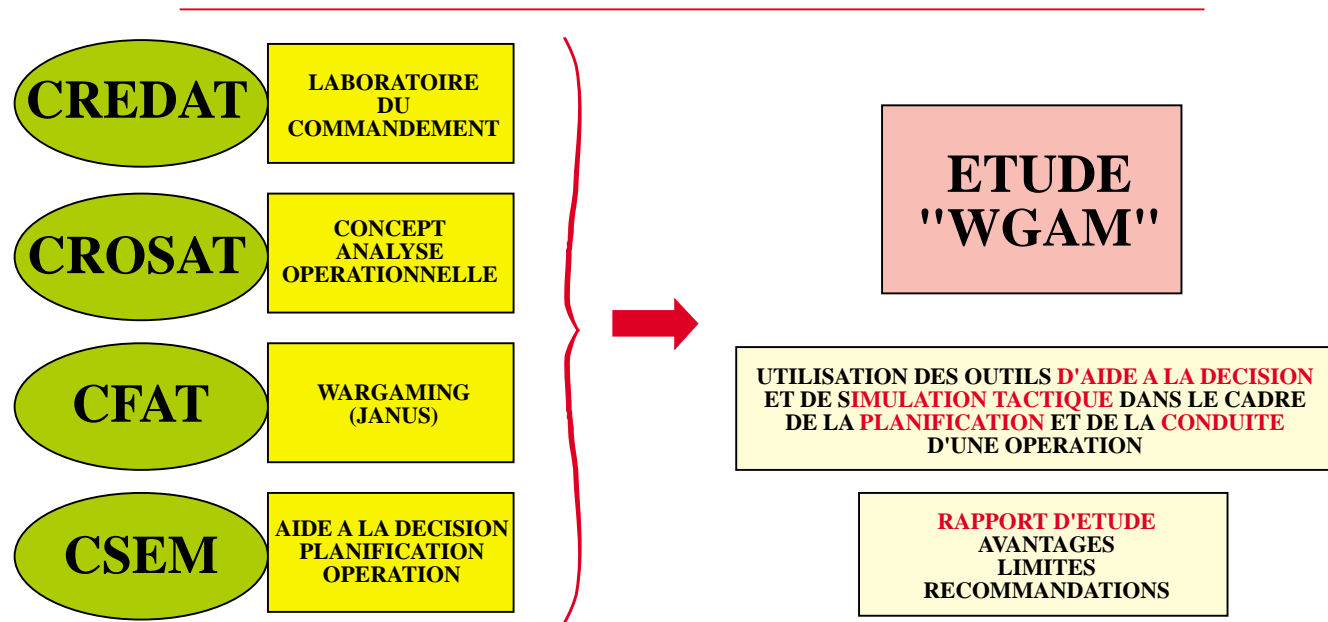
La conduite de l'étude WGAM se caractérise par une approche pragmatique qui vise à utiliser au mieux les synergies du CDES. Il s'agit en effet, d'utiliser des outils d'aide à la décision et de simulation **déjà existants**, développés ou francisés par le CROSAT, à différentes étapes d'études conduites par la 113^{ème} promotion du CSEM dans le

cadre de sa scolarité. WGAM est une étude transverse, qui ne nécessite pas d'aménagements particuliers pour le CSEM.

Après une première phase de sensibilisation et de présentation des différents outils, les équipes d'analystes opé-

rationnels du CROSAT devraient être mises à la disposition des stagiaires dans les phases de planification, voire de conduite des études «brigade» et «division». Les modalités précises d'exécution sont établies en coopération étroite avec les officiers pilotes d'étude du

ETUDE WGAM (ANALYSE OPERATIONNELLE)



CSEM et les officiers du CROSAT. Elles obéissent au principe de base de l'analyse opérationnelle. Il ne s'agit pas en effet de livrer tel quel un logiciel à un quelconque utilisateur, mais bien au contraire de mettre à la disposition de l'opérationnel un binôme indissociable, constitué par l'officier analyste opérationnel et l'outil d'aide à la décision et/ou de simulation. L'analyste opérationnel joue le rôle indispensable d'interface entre l'opérationnel et l'outil, dont il connaît parfaitement les limites de validité. Ceci permet de tirer le meilleur parti des possibilités des différents outils. Il importe aussi de garder en permanence à l'esprit qu'il s'agit bien de fournir des éléments à l'opérationnel, qui, confrontés avec d'autres, participeront à la prise de décision finale. Les résultats proposés doivent donc toujours être examinés au crible de la meilleure expertise militaire qui elle seule reste habilitée à valider et à utiliser ces résultats.

Un très large retour d'expérience, impliquant stagiaires, professeurs de groupe, pilotes et analystes opérationnels permettra de fournir les éléments

nécessaires et les limites de cette expérimentation fera un certain nombre de propositions pour l'avenir.

Des outils variés

WGAM s'appuie sur l'utilisation d'outils d'aide à la décision et de simulation, qui présentent tous la caractéris-

tique d'avoir été développés ou adaptés par le CROSAT à la demande d'utilisateurs clairement identifiés.

COFO

COFO est un outil d'aide à la constitution d'une force, dont la première version a été livrée à l'été 99 au

COFO

CFAT. COFO évalue, en première approche, le volume de forces de mêlée nécessaire pour la réalisation d'un effet à obtenir, combinaison d'actions simultanées au niveau tactique.

Plusieurs actions simultanées, avec chacune leurs caractéristiques propres (mode d'action, ennemi potentiel, environnement, contraintes locales (pourcentage maximum ou minimum de cellules d'un type donné à engager), sont résolues par le logiciel selon un critère d'optimisation (feu, protection, coût, ...) et en prenant en compte des contraintes globales (type d'unités à engager, réservoir de forces, effectif).

CREMECOM

A partir de mémentos de commandement de référence pour les PC de niveaux 1 à 3, CREMECOM permet à l'utilisateur de réaliser le mémento d'organisation du commandement du PC de circonstance adapté à la mission.

BAGAD

BAGAD (Besoins en Appuis Génie pour l'Aide au Déploiement) est un logi-

POSSIBILITES

SOUS DES **CONTRAINTES GLOBALES**
(CHOIX TYPE CELLULES A ENGAGER)
(RESERVOIR DEFORCES)
(EFFECTIF)

COFO DETERMINE
LE NOMBRE ET LE TYPE
DE CELLULES DE BASE
(SECTIONS / PELOTONS)
APPARTENANT A LA FONCTION MELEE
OPTIMISES SELON UN CRITERE PRECIS
(FEU, PROTECTION, COUT...)

NECESSAIRES POUR REALISER UN EFFET
CARACTERISE PAR LA COMBINAISON
D' ACTIONS SIMULTANES

CHAQUE ACTION EST DECRITE PAR :

- **UN MODE D'ACTION**
- **UN ENI POTENTIEL (MELEE)**
- **UN ENVIRONNEMENT**
- **DES CONTRAINTES LOCALES (SEUIL)**

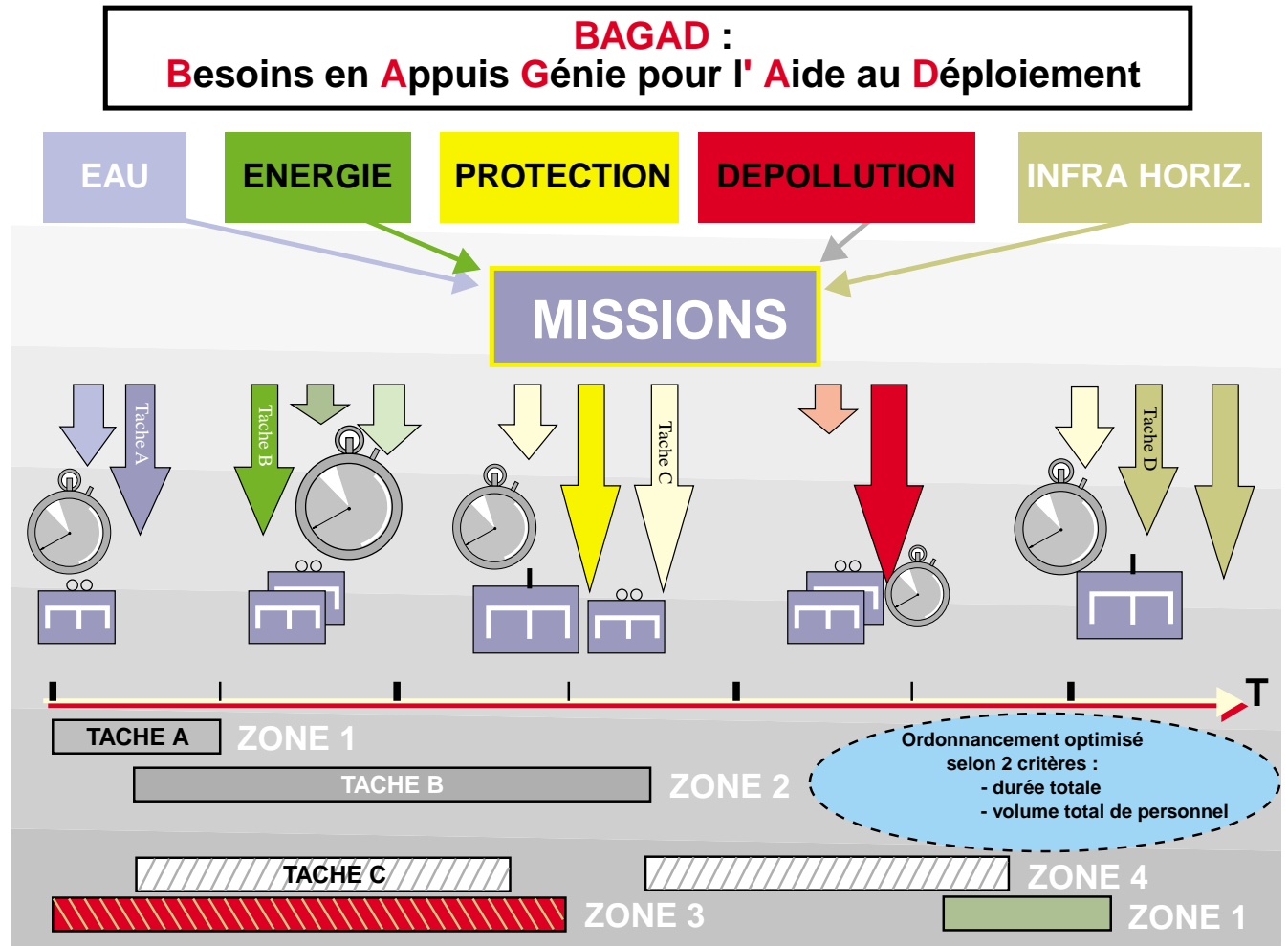
LIMITES

LIMITE A LA FONCTION
MELEE

REPOSE SUR
UNE LOGIQUE D'AFFRONTEMENT
(RAPPORT DE FORCES)

ciel permettant de définir les moyens du génie à mettre en oeuvre dans le cadre des missions d'aide au déploiement. Ce logiciel fonctionne en deux étapes :

1. L'utilisateur saisit les données propres aux missions d'aide au déploiement à réaliser : caractéristiques terrain, définitions et paramètres associés, moyens à disposition, contraintes de temps, contraintes de précedence entre missions...
2. Le logiciel calcule une planification des tâches à exécuter ainsi que les moyens affectés à ces tâches. Cette planification est optimisée soit pour minimiser la durée totale de l'opération, soit pour minimiser le nombre de personnels projetés, selon le choix de l'utilisateur. Le logiciel fournit également un bilan global de la force à projeter, ainsi que la composition des unités et leurs effectifs.



JANUS

L'étude WGAM prévoit d'utiliser la simulation JANUS pour apporter une aide à la phase de confrontation Moyen d'action amie/Moyen d'action ennemie afin de permettre au chef interarmes

d'arrêter un mode d'action. Il s'agit de conduire des mini-runs (d'une durée maximum de quatre heures) permettant, en fonction de différents critères proposés par la MRT, de fournir des éléments objectifs pour aider au choix d'un MA

définitif. Les éléments de décision pris en comptes pour ces mini-runs sont les critères de confrontation suivants :

- pertes,
- succès de la mission,
- mode d'action,

- rapport de force,
- délais nécessaires.

Bien sûr, pour approfondir la réflexion tactique, le choix de ces critères n'est pas figé et la souplesse d'emploi de la simulation JANUS permet d'en intégrer d'autres, à la demande. Tout en étant conscient des limites de JANUS, comme toute autre simulation, il est toutefois intéressant de noter que cette technique de choix de MA reposera sur des données statistiques fiables et des valeurs techniques des matériels mis en oeuvre contenues dans une base de données riche de plusieurs milliers de valeur par pion. Cette nouvelle méthode de travail donnera, sans doute, plus de crédibilité à cette phase de choix importante qui jusque là reposait sur le travail d'un petit groupe agissant bien souvent dans l'urgence. L'étude WGAM est une étude qui cadre parfaitement avec l'approche incrémentale des problèmes d'aide à la décision et de simulation défendue par le CROSAT. Dans un domaine complexe, difficile à cerner d'emblée par une vision à long terme et suffisamment précise, il est préférable de partir d'un existant certes imparfait

mais aux limites connues pour pouvoir de façon itérative aider à exprimer et à définir les besoins futurs. L'étude WGAM, qui se veut résolument pragmatique et concrète, devrait apporter de façon satisfaisante sa contribution à ce processus ♦

L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR DE L'ARMÉE DE TERRE

*par le lieutenant-colonel (TA) SCHMITT
officier communication du CDES*

La refondation actuelle de l'Armée de terre ne pouvait pas être sans conséquence sur l'enseignement militaire supérieur. La préparation aux divers concours, l'organisation des épreuves, le déroulement des scolarités induisent des charges et des contraintes importantes. Dans une Armée de terre professionnelle, au format réduit, il est donc nécessaire de procéder à des aménagements, qui, s'ils ne remettent pas en cause l'économie générale et actuelle du système, doivent tendre à une plus grande performance et une meilleure adéquation aux besoins et aux moyens plus réduits.



Le général chef d'état-major de l'Armée de terre, au vu des conclusions d'un groupe de travail sur l'évolution de l'EMS, a décidé, en avril 1999, de nouvelles mesures, dont certaines ont pris effet dès septembre 1999. D'autres dispositions, qui s'étaleront jusqu'en 2003, vont permettre d'adapter le dispositif de l'enseignement militaire supérieur de l'Armée de terre à son nouvel environnement.

LE RÔLE ACCRU DE L'ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR

Ecole du combat interarmes, point de passage obligé pour tout officier entre la fin de son commandement d'unité élémentaire et la suite de sa carrière, l'école d'état-major se prononce,

depuis septembre 1999, sur les aptitudes de ses officiers stagiaires à se présenter aux concours de l'EMS 2.

EVOLUTION OF HIGHER MILITARY EDUCATION

The current restructuring of the Army was not without consequence on higher military education. The preparation to various exams, the organisation of the latter and the organisations of studies induce significant constraints and costs. In a professional and downsized Army, it is necessary to proceed to a number of changes. The latter do not question the current system and the global budget management, but they must aim at greater effectiveness and efficiency.

Cette nouvelle mission se déroule selon les modalités suivantes :

⇒ Comme auparavant les 20 semaines de stage donnent lieu à des **épreuves de contrôle** notées, qui jusqu'alors permettaient d'évaluer le stagiaire.

⇒ Maintenant, les résultats obtenus sont publiés et conduisent à opérer une classification :

- les officiers ayant obtenu une **moyenne supérieure ou égale à 11/20** à la totalité des épreuves obtiennent le **diplôme d'état -major** et sont **autorisés à se présenter aux concours de l'EMS 2** ;
- les résultats des stagiaires, ayant obtenu une **moyenne globale inférieure à 11/20** à la totalité des épreuves, sont **examinés par une commission**, présidée par le général commandant la doctrine et l'enseignement militaire supérieur de l'Armée de terre.

Cette commission propose au général CEMAT :

- d'attribuer ou non au stagiaire le diplôme d'état-major,
- d'autoriser ou non le stagiaire à se présenter aux concours de l'EMS 2.

Cette mesure consacre la place déterminante de cette école dans le cursus des officiers des forces terrestres. Non seulement elle constitue une nouvelle étape dans leur formation, mais elle contribue à sélectionner ceux qui sont les plus aptes à recevoir l'enseignement dispensé au cours supérieur d'état-major, à l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, au collège interarmées de défense.

UN AMÉNAGEMENT DU CONCOURS EMS1 VOIE EMSST

A partir du concours 2001, autorisant une entrée en scolarité en 2002, le dispositif de sélection pour le diplôme technique de l'EMSST sera articulé autour de 5 options :

- ❶ Sciences de l'Ingénieur (SI),
- ❷ Science de l'Homme (SH),
- ❸ Langues et Etudes Etrangères (LEE),
- ❹ Administration Gestion et Logistique (AGL),
- ❺ Management des Systèmes Informatiques (MSI).

En outre le concours "renseignement – services spéciaux" est intégré dans le concours "sciences de l'homme".

L'épreuve de synthèse est commune à l'ensemble de ces cinq options et une barre d'admissibilité est instituée à l'issue des épreuves écrites : seuls les candidats déclarés admissibles à ces épreuves sont autorisés à se présenter aux épreuves orales, qui sont réduites à deux. Ainsi la sélection des futurs diplômés techniques obéit au souci d'allègement qui domine l'évolution de l'EMS. Les épreuves orales sont simplifiées et ne concernent plus tous les candidats. Les officiers orientés dans cette voie, en fonction des résultats obtenus à l'école d'état-major, doivent par ailleurs justifier des pré-requis académiques identiques à ceux exigés actuellement.

UNE RÉNOVATION DES CONCOURS DE L'EMS 2

Le système de sélection actuellement en vigueur à l'EMS 2, fondé sur l'existence de deux concours distincts, l'un pour la voie "état-major", l'autre pour la voie dite "EMSST", est maintenu.

Toutefois chaque concours fait l'objet d'un "toiletage" visant là aussi à réduire les charges.

- ⇒ Les épreuves écrites d'admissibilité des deux concours sont réduites à 3.
- ⇒ L'oral d'admission des deux concours se résume à une épreuve d'entretien, conduite par le président du jury de chaque concours, selon des modalités en cours d'étude. Cette mesure prend effet à partir des concours 2000. Les capacités en langue anglaise des candidats admissibles sont contrôlées pendant l'épreuve d'entretien.
- ⇒ Dès 2000, une barre d'admissibilité est instaurée pour le concours de l'EMS 2, voie EMSST.

Le CDES assurera, à compter du concours 2002, la totalité de la préparation à l'épreuve écrite militaire du concours de la voie état-major. Par conséquent les centres de préparation régionaux seront fermés. Les officiers sélectionnés entreront, à partir de 2002, un an après les résultats du concours (2003). La gêne occasionnée par le départ en cours d'année des officiers admis est donc supprimée.

Le remplacement des futurs stagiaires sera effectif à l'été précédent leur entrée en scolarité et ceux-ci bénéficieront d'une disponibilité utile à l'acquisition d'expériences valorisantes (OPEX, stages). Sa durée maintenue à 5 mois, le cours supérieur d'état-major se déroule toujours du mois de février au mois de juillet, précédant l'entrée au collège interarmées de défense.

Le dispositif existant actuellement pour la préparation au concours de l'EMSST – cours par correspondance et période d'enseignement dirigé – n'est pas remis en cause. En revanche, et afin d'établir une véritable cohérence entre la formation académique délivrée durant la formation initiale, à l'école spéciale militaire et à l'école militaire interarmes notamment, et celle suivie au titre de l'enseignement militaire supérieur, un effort particulier est dès à présent recherché pour réduire la durée des scolarités, aussi bien pour les futurs brevetés que diplômés. A ce titre les officiers admis, déjà détenteurs d'un diplôme du deuxième cycle ou équivalent, sont orientés en priorité vers un 3^{ème} cycle-mastère, DESS ou DEA – et ceux

détenteurs d'un DEUG poursuivent un 2^{ème} cycle.

La dernière réforme de l'enseignement militaire supérieur date de 1993. Le dispositif général du système et l'esprit qui le sous-tend demeurent adaptés aux besoins de l'Armée de terre. Seule sa mise en œuvre, confrontée au nouvel environnement, posait certaines difficultés. L'ensemble des mesures décrites devaient y remédier et en sauvegarder l'efficacité♦

LE CONCOURS CSEM

*par le colonel DU REAU
chargé de mission Enseignement/CDES*

Le nouveau cursus de l'EMS 2 (CSEM et EMSST) a été mis en œuvre à partir d'instructions ministérielles publiées en 1995. La nouveauté est le passage de tous les officiers par l'école d'état-major. L'admission par la voie état-major (CSEM) s'effectue toujours par concours. Mais nul ne pouvait prévoir à cette époque que moins d'un an après l'Armée de terre entretrait en refondation. Il s'avéra rapidement que le concours et le cursus initialement prévus devaient être profondément modifiés.



LE CONSTAT

Dès sa mise en application le cursus de la voie état-major (CSEM) est confronté à la refondation de l'Armée de terre et trois inconvénients majeurs apparaissent. La préparation aux nombreuses épreuves militaires de l'écrit et surtout de l'oral devient une charge trop importante pour un socle territorial et des écoles du COFAT fortement parties prenantes au format en cours de réduction. De plus le coût de la préparation et du concours apparaît prohibitif au regard de l'objectif de sélection poursuivi (50 officiers).

Enfin le parcours des candidats, temps de commandement suivi de 5 mois à l'EEM, préparation et concours conclus par une rentrée au CSEM en fé-

A SPECIAL EXAM TO ENTER THE GENERAL STAFF COLLEGE.

The restructuring of Higher Military Education (EMS 2 comprises the Advanced Scientific Technical Course known as EMSST and the General Staff College known as CSEM) is based on ministerial directives of 1995. The novelty is that there is a sole and forced passage point all officers i.e. the Junior Staff College. The acceptance to the General Staff College is still based up on competition. The Army has been restructured and so have the acceptance exam and the education.

vrier, génère une importante instabilité des jeunes officiers (célibat géographique) et une insatisfaction de leurs organismes d'affectation qui les perdent en cours d'année sans réel préavis.

Ce contexte imprévisible et défavorable a été aggravé par une conjonction de faits nouveaux. Le premier est la création d'un grand commandement

original : le CDES. Créé sous forte contrainte d'effectifs, il doit faire autrement pour donner un souffle nouveau à la création doctrinale tout en assurant la modernisation de l'enseignement militaire supérieur au profit de l'Armée de terre au moment où le CSEM est réduit à 23 semaines et les brevetés techniques sont orientés majoritairement vers des scolarités à un an. Ensuite l'adoption d'un nouveau niveau opérationnel, la brigade, doit être prise en compte non seulement dans les programmes de l'EEM et du CSEM mais aussi dans celui du concours CSEM.

Enfin il importe d'éviter toute redondance dans les enseignements dispensés en cours de carrière aux officiers. Par exemple si les conditions de candidature au concours prévoient la détention d'un deuxième degré d'anglais le maintien d'une épreuve seuil en toute logique ne se justifie plus. De même les acquis du stage à l'EEM doivent servir de base au programme de la préparation.

LES DÉCISIONS

Initialement, une simple modification de l'IM de 1995 était envisagée. Au regard du constat ci-dessus, cela ne suffisait pas. C'est pourquoi, en avril 1999, les décisions suivantes sont prises :

- réduction de l'oral du concours à une seule épreuve d'entretien de 50 minutes devant un jury composé de cinq membres militaires et civils. Cette épreuve ne fera pas l'objet d'une préparation spécifique.
- fermeture progressive des centres de préparation à l'écrit (RMD, CMD et COFAT) et prise en charge complète de la préparation par le CDES.
- délai d'un an entre les résultats de l'épreuve d'admission et l'entrée en scolarité au CSEM. Cette mesure devrait permettre une affectation en région parisienne des reçus à l'été suivant le concours.

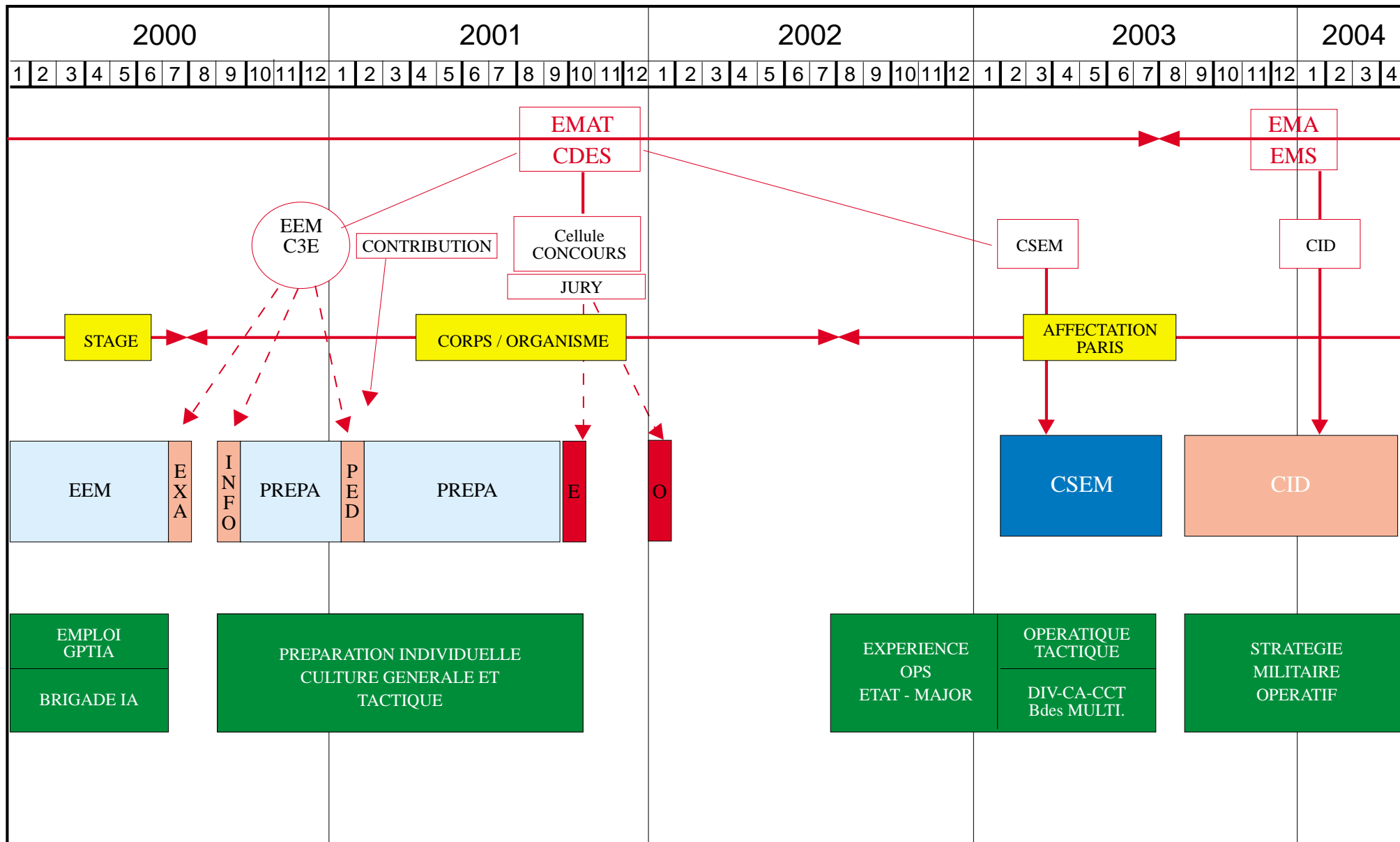
Ces trois décisions doivent être appliquées dans les délais les plus courts et le rythme de croisière atteint pour la 116^{ème} promotion (concours 2002, CSEM en 2003). Elles font l'objet d'une nouvelle instruction ministérielle diffu-

sée l'été dernier.

- l'oral d'admission avec épreuve unique sera mis en œuvre pour la 114^{ème} promotion en octobre 2000,
- le CDES conduira entièrement la préparation à partir de septembre 2000 en mettant en place à Compiègne un centre d'examen et d'enseignement extérieur (C3E). Il assurera à la fois l'examen du DEM, nouvellement institué, et la préparation au concours CSEM.
- deux concours sont organisés en 2001 afin d'assurer la continuité et les places de l'armée de terre au CID.

LA VOIE ÉTAT-MAJOR (116^{ÈME} PROMOTION)

Le cursus de la voie état-major (CSEM) qui découle des décisions prises en 1999 est illustré page suivante :



LA PÉRIODE TRANSITOIRE

Cette période concerne les 114^{ème} (concours 2000, scolarité 2001) et 115^{ème} promotions (concours 2001, scolarité 2002).

Les préparations sont élaborées par le CDES et conduites par les commandements organiques territoriaux au sein des centres de préparation. Elles ne concernent que l'écrit.

Par rapport aux concours précédents le programme de la 114^{ème} promotion se caractérise par l'adoption du niveau brigade pour l'épreuve militaire (écrit) et la mise en œuvre de l'épreuve unique d'entretien (oral).

La 115^{ème} promotion a un programme identique à la précédente mais la cadence de la préparation et le calendrier des épreuves sont différents. De plus elle bénéficiera d'une période d'enseignement dirigée (PED), en principe en octobre 2000, destinée à compenser la réduction des délais de la préparation et à expérimenter celle qui sera menée par le C3E pour la 116^{ème} promotion ♦

L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT D'ÉTAT-MAJOR

*par le lieutenant-colonel VERDIER
chef des études organiques de l'École d'Etat-Major*

Installée à Compiègne depuis 20 ans (février 1980-2000), l'École d'Etat-Major (EEM) a formé un peu plus de 100 promotions d'officiers d'état-major. A l'occasion de ce vingtième anniversaire il est intéressant de se pencher sur l'évolution de l'enseignement des méthodes, des procédures et des techniques d'état-major et sur ses conséquences.



les options stratégiques à long terme ont été profondément modifiées dans la dernière décennie. Enfin certaines techniques d'état-major, liées à l'information et aux télécommunications ont été bouleversées par l'évolution de la technologie. Tous ces changements font que l'officier d'état-major est davantage associé à la prise de décision et ne peut plus être considéré comme un simple exécutant.

DES MÉTHODES ADAPTÉES AUX STRUCTURES DE L'ARMÉE DE TERRE ET AU CONCEPT D'EMPLOI

Dans leur forme, les méthodes de travail d'état-major ont peu évolué, cependant les modifications apportées à la Méthode de Raisonnement Tactique

EVOLUTION OF JUNIOR STAFF EDUCATION

The Junior Staff College is located in Compiègne since 1980. It has contributed for more than twenty years to the education of hundred promotions of staff officers. Today, it is interesting to look back upon education evolution, methods, staff techniques and procedures and their consequences.

(MRT) ainsi qu'à certaines méthodes de travail, sont révélatrices d'une «évolution culturelle» continue.

En effet, si jusqu'en 1996 les fréquents ajustements de la MRT visaient surtout à la rendre plus précise et plus adaptée à l'emploi des forces dans le cadre d'un combat de haute intensité, à partir de 1997, la MRT, hormis le fait qu'elle place l'étude de la mission en premier, prend en compte de manière systématique le caractère global du combat interarmes, en associant plus étroitement qu'auparavant les appuis à l'analyse du problème et à la recherche des solutions et en incluant la Prépara-

tion du Renseignement du Champ de Bataille (PRCB) dès l'étude de la situation.

De plus la MRT inclut l'étude de facteurs négligés jusque là dans la maîtrise de la violence, comme la gestion de l'image et la justification permanente de l'action : précédemment la conception et la conduite du combat de haute intensité monopolisaient à elles seules l'essentiel du travail de l'état-major. Maintenant l'officier d'état-major peut avoir une compréhension à la fois plus globale et plus précise du problème tactique, ce qui permet d'augmenter le degré de fiabilité de ses propositions.

Dans une moindre mesure le développement du travail de groupe est aussi révélateur d'une certaine évolution des mentalités. L'impératif de ne pas travailler isolément au sein de l'état-major a toujours été une constante, mais il n'était pas toujours ressenti comme une nécessité. Or le nombre des questions à traiter au sein d'un d'état-major impose de fédérer les énergies et d'utiliser les compétences de tous ; à cet effet l'officier d'état-major doit donc se considérer

comme «responsable de production» ou «chef de projet» plutôt qu'animateur de table ronde, de «*brain storming*» ou de réunion discussion. Faire appel au travail d'autrui ne signifie pas transfert de responsabilité. L'officier d'état-major, à qui est soumise une question, reste toujours responsable de la réponse à fournir.

C'est pourquoi il doit, en particulier, être formé à aller chercher les réponses ou les éléments de réponse là où ils se trouvent. Il lui faut donc maîtriser et appliquer en combinaison plusieurs méthodes comme la méthode de raisonnement général, une méthode de recherche de solution et la méthode de conduite d'une réunion de travail. La maîtrise de ces différents types de méthode de travail permet à l'officier d'état-major de ne pas être cantonné dans un seul domaine de spécialité ; elle est censée lui fournir les outils d'une véritable polyvalence.

En moins de deux décennies, l'évolution des méthodes d'état-major a contraint l'officier d'état-major à avoir une vue plus complète des problèmes

qu'il traite et à disposer d'outils qui doivent lui permettre de fournir des aides à la décision plus nombreuses et plus adéquates.

DES PROCÉDURES NATIONALES AUX PROCÉDURES INTERNATIONALES

L'évolution de l'enseignement des procédures reflète bien la recherche permanente d'adaptation de l'EEM. L'élargissement du cadre d'emploi de l'Armée de terre, le caractère multinational quasi systématique des opérations, obligent l'officier d'état-major à ne plus se considérer seulement comme officier français, mais comme officier «multinational» et à être capable de penser et d'agir en conséquence. L'apprentissage obligatoire de l'anglais, la connaissance des grandes instances internationales (OTAN, ONU, OSCE...), de leur organisation, de leur fonctionnement ainsi que l'analyse critique des états-majors qui en dépendent et des règles de travail inhérentes à chacun, donnent à l'officier

d'état-major une capacité réelle à s'intégrer au sein d'une opération multinationale, même s'il se trouve isolé en tant que Français.

La maîtrise de la symbolique, de la messagerie, du processus d'élaboration et de rédaction des différents types d'ordre, lui permet d'être efficace dans les plus brefs délais.

En outre cette aptitude particulière de l'officier d'état-major à servir dans un cadre multinational, confère à l'Armée de terre la capacité de tenir les engagements pris au niveau politique.

LA TECHNOLOGIE MODERNE ET LE TRAVAIL D'ÉTAT-MAJOR

Les progrès technologiques en matière de moyens de commandement et de systèmes d'information ont provoqué, là aussi, un élargissement du champ d'application des compétences de l'officier d'état-major et c'est sans doute le domaine où tout blocage psychologique ou refus de la réalité se traduisent, à brève échéance, par un retard culturel et structurel. Bien que n'étant pas considé-

rée, à juste titre, comme un enseignement prioritaire, la bureautique d'état-major (bureautique générale et bureautique opérationnelle) n'en est pas moins un savoir-faire important, voire déterminant de l'aptitude d'un officier à bien servir dans un état-major et tout particulièrement dans un cadre multinational.

Il ne faut pas voir dans la bureautique générale seulement un outil pratique pour faire remplir à l'officier d'état-major les tâches d'une secrétaire dactylo. Il faut acquérir un minimum de maîtrise des principaux logiciels de bureautique pour évaluer tout le parti qu'on peut en tirer et tous les travaux que l'on peut demander à des subordonnés ou à des collaborateurs.

La qualité du travail de l'état-major ainsi que l'établissement de relations productives entre les différents bureaux ou cellules de cet état-major dépendent non seulement de la bonne organisation du système d'information et d'équipements appropriés, mais aussi d'une bonne maîtrise des fonctionnalités du système de la part de chaque utilisateur.

Dans une organisation en réseau, un officier qui n'utilise sa console que comme une machine à écrire perfectionnée ou, au mieux, comme un assistant de présentation, deviendra vite un poids mort pour ceux qui sont amenés à collaborer avec lui ou à lui donner des ordres.

A un autre niveau, un chef qui méconnaît les possibilités que lui offre son système d'information en matière de gain de temps, de diversité et de précision du renseignement, de circulation de l'information et de diffusion des ordres, prendra obligatoirement du retard et, ce qui est tout aussi grave, risque de laisser l'anarchie s'installer dans son réseau et le rendre ainsi peu fiable, voire totalement inefficace. Le chef a la responsabilité de définir l'architecte de son système, l'organisation des fonctionnalités, sa hiérarchie générale et son éventuel cloisonnement, bref, sa discipline.

Il faut savoir que si l'informatique ne bouleverse pas fondamentalement l'organisation traditionnelle des états-majors quels qu'ils soient, elle risque, si elle est mal utilisée, d'influencer de manière néfaste les rapports au sein de

l'état-major, ou tout au moins de submerger les officiers traitants avec des informations qui ne sont ni de leur niveau, ni de leur partie.

L'informatique ne prétend pas remplacer des outils qui jusque là ont fait la preuve de leur utilité et de leur nécessité. C'est un non-sens d'imaginer que les écrans des consoles SICF sont destinés à remplacer les cartes d'état-major du CO qu'il faut régulièrement mettre à jour. En revanche cette mise à jour sera plus facile et plus réaliste grâce aux moyens d'impression reliés au SICF que réalisés par deux ou trois spécialistes du normographe et du feutre à pointe superflue.

Une bonne maîtrise des systèmes d'information ne s'acquiert certes pas en quelques semaines de stage, mais elle passe nécessairement par une connaissance solide des principaux logiciels et de leurs fonctions intégrées qui peut s'acquérir assez aisément.

Il s'agit à la fois d'un état d'esprit et d'une culture, indispensables aujourd'hui à l'officier d'état-major quel que soit son niveau de responsabilités.

DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR ADAPTÉS AUX MISSIONS DE LEUR TEMPS

En deux décennies l'enseignement des méthodes, des procédures et des techniques d'état-major a du s'adapter à l'évolution de l'Armée de terre et du concept d'emploi des forces. Le caractère polyvalent de l'officier d'état-major en est renforcé, comme sa capacité à s'intégrer au sein d'une équipe. L'enseignement d'état-major met à la disposition de l'officier les moyens et les outils qui doivent lui permettre d'avoir une perception plus complète et plus précise de la situation, de l'apprécier le plus exactement possible et ainsi d'être associé plus étroitement à la conception de la manoeuvre.

Comparé à son «ancien» l'officier d'état-major d'aujourd'hui est plus apte à être projeté dans un cadre multinational, souvent isolé de tout contexte national.

Loin de faire une comparaison qualitative du diplôme d'état-major des dif-

férentes époques, il s'agissait de montrer que cette formation se doit d'être totalement adaptée aux conditions et aux impératifs du moment ♦

PHYSIONOMIE DE LA 113ÈME PROMOTION DU CSEM

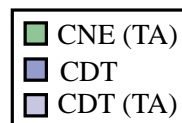
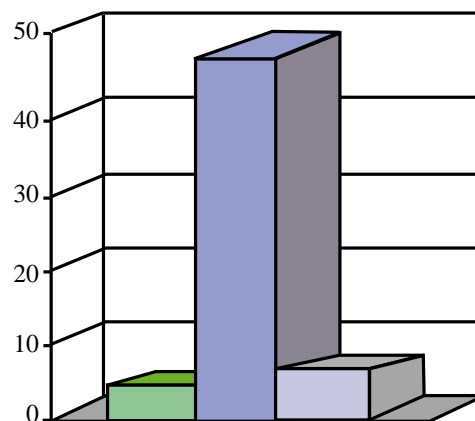
*par le chef de bataillon (TA) MACQUERON
de la direction des études du CSEM*

Cinquante sept officiers stagiaires composeront la 113ème promotion du cours supérieur d'état major (CSEM). La grande majorité est sélectionnée par un concours exigeant une culture générale étendue et de solides connaissances sur l'emploi tactique des unités jusqu'au niveau de la brigade. Les neuf officiers étrangers ainsi que deux officiers ayant terminé une scolarité EMSST sont admis sur titres.



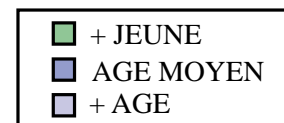
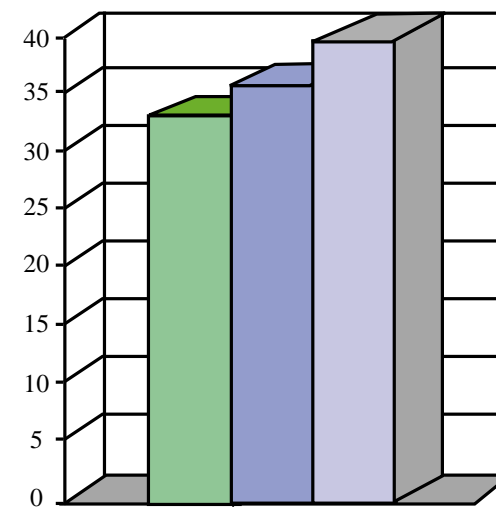
épreuves de tactique disparaîtront de l'oral et seule, l'épreuve de culture générale restera. Elle inclura le contrôle du

GRADES



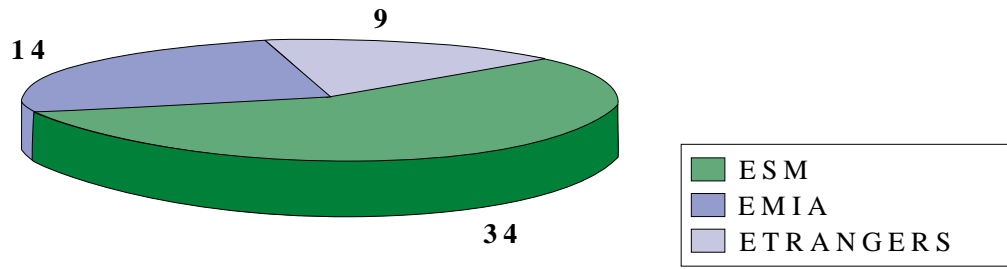
AGES

niveau d'anglais des candidats. Représentant quatre pays (Allemagne, Espagne et Etats-Unis et Grande Bretagne), les neuf officiers étrangers renforcent la dimension multinationale qui caractérise l'ouverture et l'enseignement dispensés au CSEM, à l'image de la réalité des engagements opérationnels récents. La langue anglaise est d'ailleurs maîtrisée par la presque totalité des officiers français de cette nouvelle promotion.

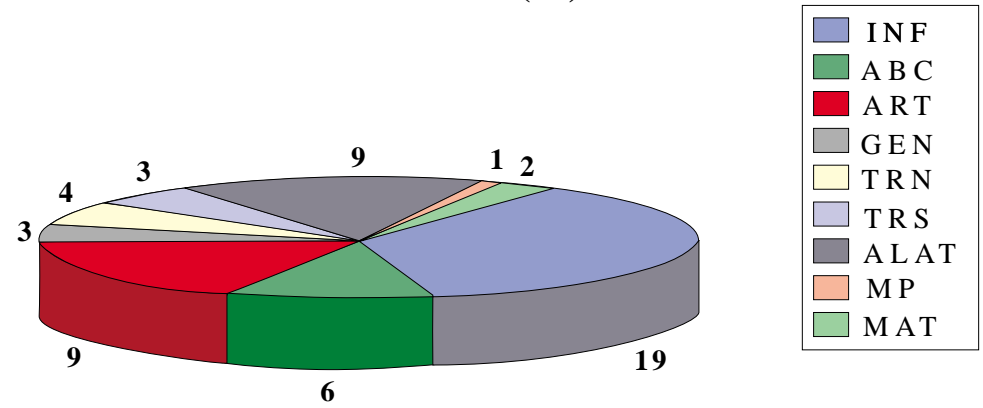


Cette promotion du CSEM est la dernière recrutée sous l'ancienne formule du concours à partir d'épreuves écrites et orales de culture générale et de tactique. En effet, dès l'an prochain, les

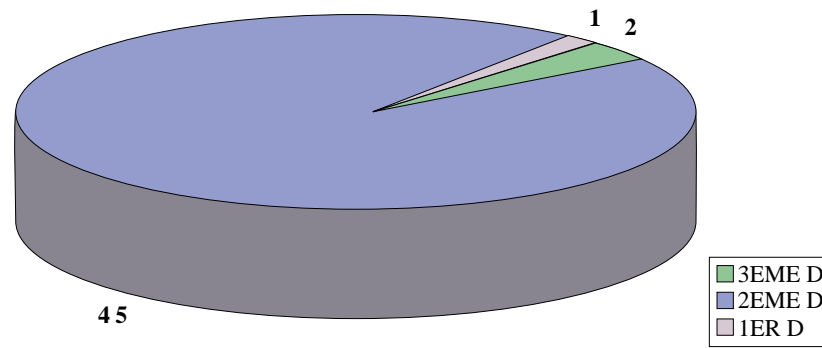
ORIGINES



ARMES dont TDM (14)



LANGUE ANGLAISE



JANUS ET BBS : UNE ADAPTATION PERMANENTE AU BESOIN

*par le lieutenant-colonel (TA) MAREC
Chef de la section "Simulation" du CROSAT*

Poursuivant une évolution continue depuis le début des années 90, l'année 2000 verra se jouer les premiers exercices JANUS à l'école d'état-major et le premier exercice d'EMF¹ au CEPC².



Piliers de la simulation de l'armée de terre, les logiciels JANUS et BBS³ sont communément utilisés pour l'entraînement des postes de commandement, du niveau régiment au niveau division. JANUS sert aussi à la formation et au perfectionnement des officiers en école ainsi qu'à la conduite de nombreuses études tactiques.

Depuis leur acquisition par l'armée française, ces deux simulations ont constamment évolué pour s'adapter simultanément aux mutations de l'armée de terre et aux nouvelles exigences pédagogiques.

La disposition du code-source de ces logiciels permettra au CROSAT⁴ de continuer à les maintenir et à les améliorer jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs, dans les années 2005/2010.

Après avoir rappelé les principales caractéristiques et évolutions de JANUS et BBS, cet article présentera l'utilisation de ces simulations dans les différents centres de l'Armée de terre.

JANUS AND BBS: A CONSTANT ADAPTATION TO THE NEED

JANUS and BBS software programmes are the pillars of the Army simulation systems. They are commonly used for the training of command posts (CPs) at regimental and division level. Since they have been acquired by the French Army, these two simulation software programmes have been constantly upgraded to cope simultaneously with the mutations within the Army and new educational requirements. The CROSAT will continue to adapt the programmes till their replacement in 2005/2010.

JANUS-FRANCE : L'AVANTAGE DE LA FINESSE

Pour faire référence à l'article récemment paru sur "la typologie des simulations", JANUS est une simulation numérique, événementielle et dont les modèles sont stochastiques. De conception assez ancienne, les premiers développements aux Etats-Unis datent en

effet de 1976, JANUS a la caractéristique d'être une simulation non agrégée. Elle permet donc d'obtenir une représentation très fine du combat interarmes, au niveau du véhicule et du combattant individuel.

De façon logique, cette finesse se retrouve dans les caractéristiques du modèle de terrain et dans les bases de données utilisées. JANUS permet de jouer un scénario sur un terrain pouvant aller de 6 à 200 km de côté, dont la planimétrie est représentée sous forme vectorielle, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de déformation lors des zooms. L'illustration page suivante met en évidence le niveau de détails obtenu pour la représentation d'une base aérienne lors d'une étude menée par le CROSAT au profit du groupement des fusiliers commandos de l'air.

Quant à la base de données, il est possible que la création d'un nouvel équipement fasse appel à la saisie de 10.000 données élémentaires. Le travail de recueil des données, suivi de celui de leur validation au cours de jeux de tests, reste l'une des tâches les plus impor-

tautes pour garantir la validité de la simulation en cours d'exercice.

Malgré ses nombreuses qualités, JANUS souffre, comme tout système de simulation, de quelques insuffisances.

Dans sa version actuelle, le nombre maximum de pions est limitée à 1200, répartis sur vingt-quatre postes de travail. La logistique est représentée par la seule fonction "ravitaillement". Les fonctions de commandement/transmissions et coordination 3D sont elles aussi simplifiées et l'interface homme machine manque de convivialité.

Depuis la version 3 installée en 1992 sur les trois premiers sites français, JANUS a connu de nombreuses évolutions. Tout d'abord, il est utile de préciser que selon les termes de l'accord passé avec le ministère américain de la défense, la France a reçu toutes les nouvelles versions dès leur mise en service.

Naturellement, cette facilité a permis à l'Armée de terre de bénéficier des améliorations réalisées par les Américains :

- prise en compte des bâtiments et de leur occupation,
- amélioration de l'emploi des troupes débarquées,
- simulation des tirs fratricides,
- etc.

De son côté, le CROSAT a aussi effectué de nombreuses modifications, réalisant ainsi un logiciel spécifique justifiant l'appellation JANUS-FRANCE.

Ces principales évolutions ont consisté à valider l'ensemble des données et à adapter le logiciel au besoin français. Ainsi, dans une optique de réduction des coûts de réalisation des centres, il a été décidé de "porter" JANUS sur ordinateur PC.

Aujourd'hui, le CROSAT s'emploie à développer un prototype de nouvelle interface plus facile à utiliser.

Il travaille aussi à la validation de la future version qui devrait être mise en place d'ici environ un an et qui donnera une grande partie des insuffisances constatées actuellement. En effet, cette version aura la capacité de jouer, au maximum, avec 10 000 pions sur 96 sta-



tions. Les fonctions "maintenance" et "santé" seront correctement modélisées.

Enfin, le CROSAT a développé deux outils spécifiques :

- un pour l'analyse après action,
- un autre pour la génération automatique de terrain, réduisant ainsi le délai de constitution d'un terrain de 80 kilomètres de côté de deux mois à une ou deux semaines.

BBS-FRANCE : LES QUALITÉS D'UN ENTRAÎNEUR

De son côté, BBS est aussi une simulation numérique, mais séquentielle (d'un pas de temps de 15 s) avec des modèles agrégés et stochastiques.

Le niveau normal d'agrégation est l'unité élémentaire mais les animateurs gardent la possibilité d'agréger les pions à un niveau supérieur ou au contraire de les scinder. Fonctionnant en temps réel et permettant une grande modularité des forces et des scénarios, BBS est particulièrement adapté à l'entraînement des PC de niveaux brigade interarmes et division.

Les fonctions opérationnelles de combat, leurs contraintes et en particulier celles de la logistique, sont bien représentées. Il présente cependant des faiblesses similaires à celles de JANUS en ce qui concerne la fonction commandement/transmissions. Il présente aussi l'inconvénient de ne pas modéliser les fonctions dites "émergentes" comme la communication opérationnelle ou les affaires civilo-militaires (ACM).

A la différence de JANUS, la France a reçu en 1993 la version 2 une fois pour toutes. Le processus de modification s'est donc avéré différent de celui de JANUS.

Cette adaptation s'est faite par touches successives :

- francisation des données,
- modification de certains modèles (artillerie, logistique) pour les conformer à la doctrine française,
- amélioration d'autres modèles (sol-air, appui aérien),
- augmentation des capacités de 500 à 1000 pions.

Comme pour JANUS, la partie car-

tographie de l'application a été transférée sur ordinateur PC et un outil performant d'analyse après action appelé CASSINI a été développé.

De même, de nombreuses études ont été entreprises pour agrandir la taille des terrains, permettre le choix des différentes zones et automatiser autant que possible leur réalisation. Récemment, les efforts ont porté sur la capacité à jouer des exercices du niveau EMF.

Certains modèles ont encore été améliorés et le nombre maximum de pions est passé de 1000 à 1500.

Dans le même esprit, le CEPC a initié le développement d'un module ACM dont le but est de générer une animation à dominante civilo-militaire à partir d'événements particuliers tirés d'un exercice en cours.

DES CENTRES EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

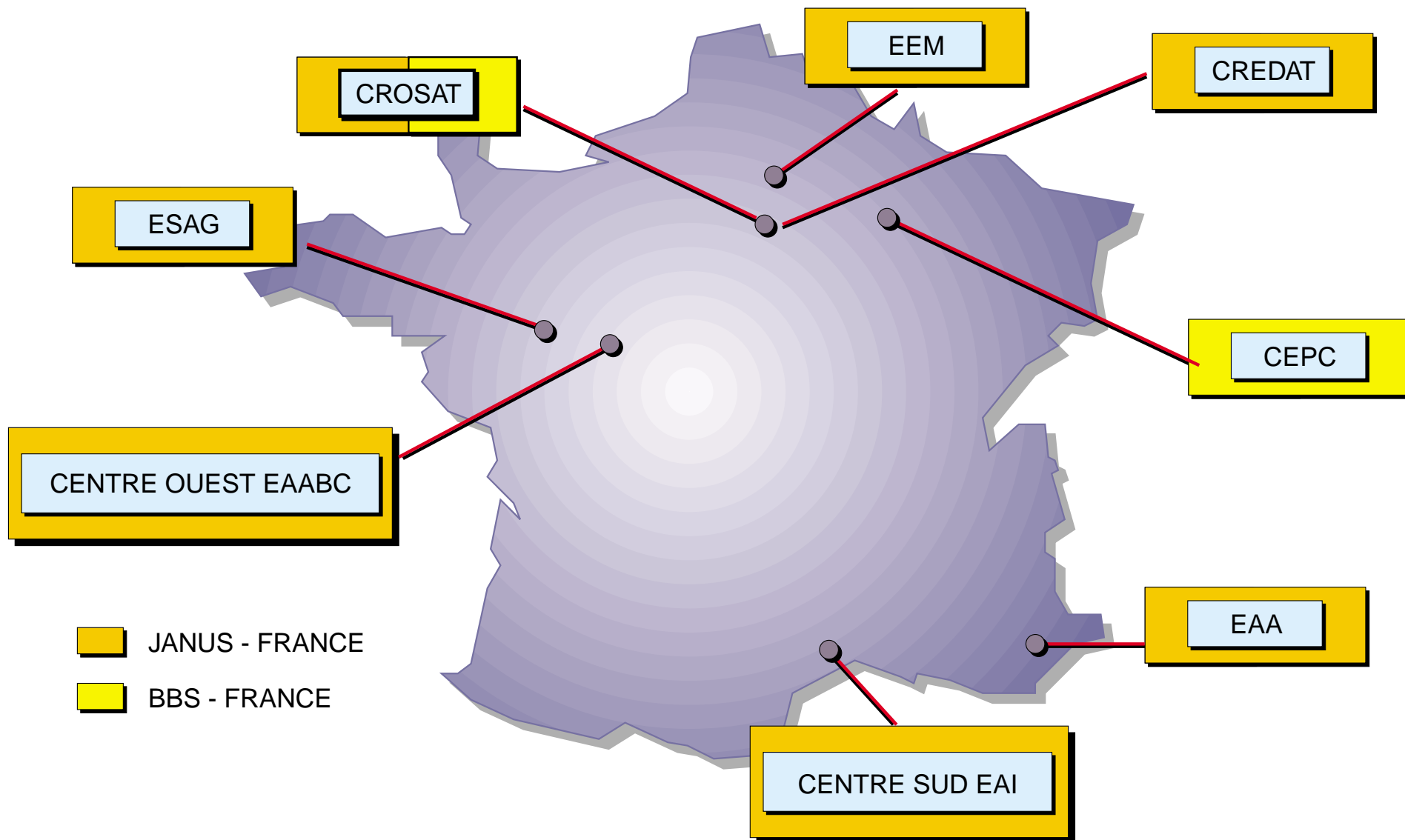
L'Armée de terre dispose aujourd'hui de 5 centres et deux antennes JANUS. Les centres et antennes instal-

lés dans les écoles d'armes sont utilisés principalement pour la formation des officiers-élèves, le perfectionnement des capitaines et la conduite d'études tactiques. Depuis l'an dernier, les PC des régiments de mêlée s'entraînent dans ces centres.

En 2000, la montée en puissance du centre de SAUMUR devrait offrir des possibilités supplémentaires. Récemment installé, le centre de l'école d'état-major servira de support aux exercices menés au profit des stagiaires mais aussi des brigades interarmes en auto-entraînement avant leur passage au CEPC. Le centre du CREDAT a entrepris de devenir le laboratoire de commandement du CDES en faisant le lien entre l'élaboration de la doctrine et le retour d'expérience suite aux exercices et aux opérations extérieures.

Quant au centre du CROSAT, il reste la plate-forme de référence servant à tester et valider les nouvelles versions tout en gardant la capacité de mener des études tactiques. Centre unique, le CEPC permettait jusqu'à la fin de 1998 d'entraîner dix PC de division par an.

SIMULATION : situation en 2000



L'année 1999 a vu le passage des PC de brigade interarmes mais aussi pour la première fois l'entraînement d'un PC de brigade logistique organisé par le CFLT ⁵.

L'année passée a aussi été marquée par l'arrivée de la version 5 de BBS-FRANCE, caractérisée par la capacité de supporter un exercice d'EMF à deux brigades. Pour l'année 2000, la prochaine version, passant de 24 à 33 stations de travail, permettra de jouer un exercice d'EMF à trois brigades. En service depuis moins d'une dizaine d'années, JANUS-FRANCE et BBS-FRANCE répondent à la majorité des besoins de formation et d'entraînement. Depuis leur mise en service, ils ont très fortement évolué pour s'adapter aux nombreuses transformations de l'armée de terre.

Tout en exigeant un nombre assez élevé d'opérateurs, ces deux simulations apportent, pour un coût somme toute assez modeste, une plus-value inestimable à la qualité et au réalisme d'entraînement des PC. Les conclusions positives du premier exercice de brigade logistique en sont une preuve supplémentaire.

L'année 2000 verra la poursuite des évolutions avec en particulier les premiers travaux du laboratoire de commandement au CREDAT, la montée en puissance des centres JANUS de l'école d'état-major et de l'école d'application de l'arme blindée cavalerie et la réalisation d'un exercice d'EMF à trois brigades au CEPC. Dans le même temps, de nombreux travaux se poursuivront pour améliorer le réalisme, l'ergonomie et la robustesse de deux simulations appelées à servir encore plusieurs années♦

NOTE

- 1 Etat-major de forces.
- 2 Centre d'entraînement des postes de commandement.
- 3 Brigade and battalion battle system.
- 4 Centre de recherche opérationnelle et de simulation de l'Armée de Terre.
- 5 Commandement de la force logistique terrestre

LA PROBLÉMATIQUE DES ORSEM

*par le chef d'escadrons CONQUER
ORSEM (BRO/CFAT)*

Conseiller commercial master/Office d'Annonces (ODA)

Au moment où nous venons de célébrer le centième anniversaire de la Réunion des ORSEM, il est utile pour la pérennité du corps d'avoir une réflexion prospective sur la dualité de l'engagement de l'ORSEM. Deux fois citoyen, l'ORSEM choisit délibérément de cultiver l'excellence vis-à-vis de deux employeurs voire de trois si l'on assimile ses responsabilités de chef de famille. Pour appréhender cette problématique il convient d'observer dans un premier temps les éléments fondateurs de l'engagement ORSEM qui ont été découverts par l'intéressé durant son service militai-



re puis les circonstances qui poussent le jeune aspirant à aller plus loin dans le service des armées. Le développement principal concernera les obstacles rencontrés au long de la carrière pour rester fidèle à ses deux employeurs et les voies et moyens mis en œuvre pour les surmonter. La récente loi sur les réserves sera commentée pour évaluer son apport réel dans les rapports avec l'employeur civil. Ressort essentiel de l'engagement des cadres, la formation et la gestion de carrière seront abordées dans un esprit de revalorisation. Une conclusion essaiera enfin de proposer une vision prospective de l'engagement ORSEM dans une armée professionnalisée.

THE ORSEM PROBLEMATIC*

Now that we are celebrating the 100th anniversary of the ORSEM existence, it is essential for the durability of the corps to reassess prospectively the mix commitment of these officers. They are twice «citizen». The Reserve Staff Officer deliberately chooses to be committed both to their company and their service (Army, Air, Navy). In order to have a better understanding of the problematic, it is necessary to detail the nature of their motivation. The latter stems from their conscription. It stimulates the conscript officer to enter reserve forces. It is difficult to be «faithful» to both employers. This article also comments on the recent law on reserve forces and assesses its real impact on relations with the civilian employer today and in a near future.

* ORSEM stands for officers de reserve en service d'état-major (Reserve Staff Officers).

L'impulsion initiale

Si des générations d'ORSEM se sont succédées depuis une centaine d'années, c'est bien qu'au départ de la carrière de chacun d'entre nous s'est trouvé un événement fort, un révélateur. Jusqu'à présent cette circonstance a été **le service militaire** que la plupart d'entre nous a vécu comme une expérience riche voire comme l'acte fondateur pour chacun d'un engagement au service de la défense.

Il y a d'abord la formation acquise en école d'application où l'on a pu prendre la mesure de l'étendue des champs de connaissance à découvrir puis à approfondir. Dans le même temps où l'on s'est exercé à ses futures responsabilités, on a pu se sensibiliser à la complexité des tâches non seulement tactiques et techniques mais aussi dans des domaines aussi variés que les ressources humaines et la législation.

Cet éveil de la curiosité intellectuelle étant fait, nous avons pu apprécier par les commandements que nous avons

exercés la richesse du métier militaire. En école et en régiment, l'intégration la plus souvent excellente dont nous avons bénéficié aura souvent permis de créer des amitiés fortes et durables qui auront **contribué à nous lier durablement à la communauté militaire**. Ces différents facteurs constituent le terreau favorable à l'éclosion d'une vocation à servir au-delà de la durée légale des obligations militaires.

Choisir de servir

Les débuts dans la vie active auront joué pour beaucoup d'ORSEM potentiels le rôle d'un filtre redoutable pour faire retomber l'élan de service apparu sous les drapeaux. S'il est indéniable qu'à ce stade priorité doit être donnée au placement sur le marché du travail, il n'est pas moins vrai que la perte de contact avec l'institution militaire est souvent définitive. Pour le moins, la statistique des cadres qui raccrochent plus tard est minimale. Ceux dont la curiosité intellectuelle et la volonté de servir étaient restées intactes ont eu l'opportunité de **commencer le cycle de forma-**

tion alors qu'ils étaient à peine Lieutenant. Il était ainsi fait droit à la vocation différenciée des O.R. qui veut que certaines s'épanouissent plus volontiers sur des travaux de réflexion que sur des rallyes régimentaires, l'un et l'autre n'étant pas par ailleurs incompatibles. La mise en œuvre de la méthode de raisonnement tactique, l'ouverture au domaine interarmes et l'apprentissage des techniques d'état-major sont intellectuellement très gratifiants pour des jeunes cadres qui trouvent souvent des passerelles entre les domaines tactiques et marketing, tant dans la réflexion que dans le langage. A ce stade, un autre écueil de taille vient concurrencer la motivation et la disponibilité pour servir ; les **projets familiaux**. A la différence du militaire d'active pour qui les contraintes de la vie militaire sont inhérentes au métier et au cadre de vie choisis, la disponibilité opérationnelle de l'ORSEM peut apparaître à l'épouse civile non-initiée comme du temps de loisir pris individuellement. Même si un nombre réduit d'entre nous a été conduit à renoncer pour ce type de rai-

son, chacun d'entre nous a dû un jour ou l'autre composer avec sa moitié sur le bien fondé de cet engagement et les aspects bénéfiques pour la famille de l'exemple donné par une attitude composée de dévouement, d'idéal et de fidélité à une cause.

La carrière civile, première servie

Dans un climat de compétition permanente, l'ORSEM qui a suivi le cursus des trois ans de formation et dédié sur plusieurs années une partie de ses congés à la réponse aux convocations de son état-major d'affectation, se trouve tôt ou tard confronté à des choix de **communication et d'orientation** dans son milieu professionnel civil. La détermination du bon registre de communication a tout d'une manœuvre délicate car il s'agit de trouver la juste mesure. Faire l'impasse totale sur son activité militaire risquerait de susciter l'incompréhension si la connaissance de cette double activité venait à être sue inopinément. A contrario, il va de soi qu'une obligation de réserve s'impose pour ne pas être amené à desservir notre engage-

ment par un rejet de la collectivité professionnelle. Plus qu'une rhétorique sur le service des armées, le témoignage le plus efficace réside en quelques coups de phare sur les aspects les plus concrets d'une participation à tel ou tel exercice.

A plus long terme, un **ESR réalisé de plus de quinze jours** peut signifier un réel choix d'orientation professionnelle. Dans le choix d'un emploi ou à l'intérieur même d'une entreprise, le meilleur moyen de prévenir un rejet est d'identifier suffisamment tôt la ou les fonctions de compatibilité optimale avec des envois en missions périodiques. On pourra ainsi prendre comme exemples extrêmes le cadre en PME/PMI et le collaborateur d'une grande entreprise. La capacité à gérer son temps au-delà de son contexte professionnel stricto sensu est bien évidemment plus grande lorsque l'on est l'un des maillons d'une grande structure. Quoi qu'il en soit chaque activité militaire envisagée doit faire l'objet d'une appréciation par l'ORSEM concerné sur l'**acceptabilité de la gêne occasionnée** au régime nor-

mal de travail au moment de l'absence prévue. Ce n'est qu'après cette évaluation que la demande de "congé" pourra être présentée à l'employeur avec d'autant plus de chance d'acceptation que le volet communication décrit précédemment aura été traité judicieusement dans la durée. Rien n'est jamais acquis et le désistement, bien que devant rester exceptionnel est toujours à envisager tant il est vrai qu'il doit être bien clair dans l'esprit de l'employeur civil que la priorité lui est conservée. Ainsi la période précédant le départ en convocation ne se conçoit que comme une accélération de la productivité par esprit d'anticipation sur les échéances professionnelles en cours et à venir.

Aspect légal des périodes

Le statut même de l'absence reste idéalement celui du **congé sans solde**, car une convocation se rapproche plus d'une délégation syndicale que d'une villégiature. Dans certaines grandes entreprises liées ou non à la défense ou dans les administrations d'Etat existent des **conventions collectives** reconnais-

sant sans pénalité financière l'absence de personnel pour l'exécution de périodes militaires "obligatoires". Dépourvu de toute valeur comminatoire nonobstant sa formulation à nos activités par la promulgation **la loi sur les réserves** rendant opposable à l'employeur civil l'absence pour période militaire dans la limite de cinq jours, mais rien n'est moins sûr. En effet, pour beaucoup d'entre nous servant bien au-delà de cette limite on peut craindre que l'employeur civil prenne prétexte de cette disposition pour marquer un coup d'arrêt à sa tolérance actuelle.

Formation continue

Affecté et régulier dans la participation aux temps forts de la vie de son unité ou bureau, l'ORSEM ne peut se contenter d'enchaîner exercices et manœuvres. Sa formation continue est nécessaire à plus d'un titre. Ponctuellement, l'unité d'affectation peut être le cadre de journées de formation sinon d'information, l'essentiel semblant devoir s'acquérir par la pratique. Dans ce contexte, le **perfectionnement général**

nécessite de recourir à une institution plus à même de prendre du recul face aux servitudes de la vie d'unité. Malgré ses imperfections, le système qui voyait l'ESORSEM piloter la formation générale continue emportait l'adhésion de la quasi-totalité de notre population. Ces occasions de faire travailler ensemble les ORSEM d'une même région permettait de fructueux échanges transverses et constituait un irremplaçable apport à l'esprit de corps dont on ne peut mésestimer l'apport au moral voire au recrutement. La **formation de spécialité** est devenue un complément hautement préconisé que ce soit dans l'incontournable acquisition des CML ; les qualifications de renseignement, NBC, SMT ou OTAN. Ce perfectionnement induit souvent des stages dont la négociation avec l'employeur civil n'est pas moins délicate que les départs en manœuvres.

Gestion de carrière

Autant pour planifier des formations adéquates que pour implémenter des expériences complémentaires, la carrière de l'ORSEM se doit d'être gérée avec

les orientations de l'autorité d'affectation et du BORH rattaché. On constate souvent néanmoins que l'entretien annuel d'évaluation n'ayant lieu qu'à l'initiative de l'intéressé, ce dernier est tout autant livré à lui-même pour identifier de nouvelles affectations ou jouer la longévité dans son emploi. Un tel état de fait ne peut à terme que générer des attitudes sclérosées contre lesquelles une mutation minimale une fois par grade permettrait de remédier. Ce même entretien dont la pratique gagne à être généralisée devrait pouvoir aborder en toute transparence les axes d'efforts, les formations possibles et préconisées, ainsi que les perspectives d'évolution sur une durée d'environ cinq ans.

Opérations extérieures

Les ORSEM considèrent à juste titre l'envoi en opérations comme un temps fort de leur carrière au service des armées. Les départs en mission sont devenus chose fréquente, faut-il encore mettre à part les cas où le réserviste est essentiellement utilisé pour effectuer en opérations son travail civil. Si la motiva-

tion et la disponibilité personnelle des intéressés ne se démentent pas, l'organisme missionnant doit néanmoins prendre compte de la difficulté à s'absenter plus de cent jours pour une personne en activité. Alors que la plupart des mandats sont de six mois, l'ouverture de ce verrou peut se trouver dans le binôme de réservistes ou tout simplement la mise en avant de compétences spécifiques, linguistiques notamment.

Par leur sacrifice dans les conflits qui ont jalonné leur histoire et par leur disponibilité aujourd'hui dans un contexte des plus incertain, les ORSEM ont prouvé leur volonté de servir. La pérennité du corps n'est pas inéluctable ; elle se gagnera en conservant au corps son esprit. Tirer la quintessence de la ressource ORSEM incite à reconsidérer la panoplie de suggestions vis-à-vis des employeurs civils. C'est dans la mesure où ce défi sera relevé que notre Défense pourra compter durablement sur cette composante sans conteste pour porter haut la dynamique armée-nation ♦

DÉFENSE EUROPÉENNE : OÙ EN EST-ON ?

*par le capitaine MEKACHERA
du CREDAT*

"Ne peut-on espérer que se fonde progressivement, pour la sécurité commune, un ordre européen auquel participeraient et que garantiraient solidairement tous les pays du continent ?..." Cet extrait du discours du général de Gaulle prononcé devant le parlement polonais le 11 septembre 1967 est plus que jamais d'actualité. Le conflit des Balkans a en effet démontré la nécessité de constituer une force européenne de défense, capable d'assurer la sécurité des pays européens.



une instance encore en devenir. Mais la forte volonté politique des Européens, exprimée récemment lors du sommet d'Helsinki, les 11 et 12 décembre 1999, en fait une priorité majeure à l'aube du troisième millénaire.

Aussi, un éclairage sur l'avancée de la défense de l'Europe, aujourd'hui en pleine évolution, mérite d'être abordé en trois temps. Un point de situation s'impose tout d'abord, compte tenu des récentes évolutions liées au conflit des Balkans.

ON THE ROAD TO A EUROPEAN DEFENCE

The Balkan conflict has shown the necessity to constitute a European Defence Force with a capacity to secure all European countries.

European Defence was born in 1948. It grew little by little. But today, it is still not achieved. The strong political will of Europeans expressed recently during the Helsinki Summit (December 11th and 12th, 1999) has made it a top priority on the eve of this third millennium.

Ensuite, il est possible de dire aujourd'hui qu'elle possède de réelles capacités qui doivent cependant être renforcées; mais comment vont-elles évoluer dans les années à venir ? Enfin, la création d'une instance de défense puissante et efficace à l'échelle de l'Europe est soumise à des conditions qu'il convient de définir.

La défense européenne qui a vu le jour en 1948, n'a progressé qu'à tous petits pas et reste aujourd'hui

LA DÉFENSE EUROPÉENNE AUJOURD'HUI

Rappels historiques

- L'Union de l'Europe Occidentale (UEO), née du Traité de Bruxelles le 17 mars 1948, est aujourd'hui la seule véritable organisation européenne de défense. Les points forts de ce Traité étaient la défense mutuelle et la coopération militaire. Après l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED) en 1954, le Traité de Paris, signé en octobre de la même année, permit à la République fédérale d'Allemagne et à l'Italie d'adhérer à l'UEO.

- En 1984, la déclaration de Rome donna un nouvel élan à cette organisation. Elle permit l'harmonisation progressive des politiques de défense des Etats membres après reconnaissance par ces derniers de la nécessité de renforcer la sécurité occidentale. Le conseil des ministres de l'UEO montra sa volonté de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique lors de la plate-forme de La Haye le 27 octobre 1987.

- L'UEO compte aujourd'hui quatre catégories de membres. Dix membres à part entière (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume Uni), trois membres associés (Islande, Norvège et Turquie), cinq observateurs (Autriche, Danemark, Finlande, Irlande et suède) et dix associés-partenaires (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie).

- Les missions de l'UEO furent définies précisément lors de la réunion de Petersberg en Allemagne, le 19 juin 1992. Elles sont de trois types :

- missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants,
- missions de maintien de la paix,
- missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

- Les Etats membres et membres associés désignèrent les "forces relevant de l'UEO" (FRUEO). Certaines sont nationales, d'autres multinationales. Ainsi, cinq forces majeures sont au-

jourd'hui à la disposition de cette instance européenne de défense : Le Corps européen (Eurocorps), la division multinationale centrale (regroupant des unités allemandes, belges, britanniques et néerlandaises), la force amphibie britannico-néerlandaise, l'EUROMAFOR et l'EUROFOR.

L'EUROFOR et le Corps européen

L'EUROFOR (Force opérationnelle rapide) à laquelle participent l'Espagne, la France l'Italie et le Portugal, issue de la déclaration de Lisbonne du 15 mai 1995, a pour vocation d'effectuer des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, de maintien et de rétablissement de la paix. Mais la mission de défense commune, en application de l'article V du Traité de Bruxelles, reste valable pour les unités de l'EUROFOR. Cette force pourra également être employée dans le cadre de l'OTAN en vue de renforcer le pilier européen de l'Alliance. Le commandement est assuré par un état-major multinational permanent, capable d'opérer au niveau interarmées.

Le Corps Européen (CE) a été créé à l'occasion du sommet de La Rochelle le 22 mai 1992. Il est composé d'unités

allemandes, françaises, belges, espagnoles et luxembourgeoises. Sa vocation est d'agir en premier lieu dans le cadre de l'UEO. Mais il peut également être utilisé au sein de l'Alliance. Ainsi, le C.E. est chargé d'assurer la défense commune des alliés, en application de l'article 5 des Traités de Washington (OTAN) ou de Bruxelles. Il doit pouvoir également remplir des missions de maintien ou de rétablissement de la paix, et enfin conduire des actions humanitaires et d'assistance de la population après une catastrophe naturelle ou technique. Son état-major de type multinational est à vocation essentiellement terrestre, mais il dispose d'une représentation air et marine.

Le sommet d'Helsinki des 11 et 12 décembre 1999

Des progrès importants ont été accomplis lors de cette conférence dans les domaines politique et industriel. La décision de mettre en place une partie des institutions nécessaires à la réalisation d'une défense européenne a été prise. Sur le plan industriel, l'annonce de la fusion de DASA en Allemagne avec Aérospatiale Matra, formant ainsi l'entité

provisoirement baptisée "EADS" est de nature à renforcer le poids de l'industrie d'armement du vieux continent.

LES CAPACITÉS ACTUELLES ET FUTURES DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE

Dans l'article J.4 du Traité sur l'Union européenne (UE), il est demandé à l'UEO "d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense". Conformément à cet article, des opérations militaires ont été réalisées par l'UEO, essentiellement dans le cadre du maintien de la paix et de la gestion des crises.

Du golfe persique à l'Albanie

- En 1987, durant la guerre entre l'Irak et l'Iran, les Etats membres de l'UEO décidèrent d'envoyer des dragueurs de mines dans le golfe persique afin de garantir la libre circulation dans cette région. Ce fut la première opération de cette organisation réalisée en totale concertation. Elle contribua également aux actions humanitaires au profit des réfugiés kurdes dans le nord de l'Irak.

- Le conflit dans les Balkans engendra trois opérations majeures :
- L'opération "Sharp guard", réalisée en 1993 conjointement avec l'OTAN, avait pour objectif de surveiller l'embargo dans l'Adriatique décrété à l'encontre de la Yougoslavie.
- Une assistance à la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie pour l'application des sanctions des Nations unies sur le Danube fut décidée par le conseil des ministres de l'UEO le 5 avril 1993.
- En juillet 1994, un détachement de l'UEO fut envoyé à Mostar à la demande de l'Union européenne, en vue d'aider les Bosniaques et les Croates à mettre sur pied une force de police unifiée pour la ville.
- Un élément multinational de conseil en matière de police joua également un rôle consultatif auprès des autorités albanaises en matière d'ordre public et de police des frontières en mai 1997.

Les capacités futures de la défense européenne

Une plus grande coopération, notamment entre Paris et Londres et une restructuration du Corps européen devraient renforcer les capacités de l'UEO dans les années à venir.

- Le sommet de St Malo des 3 et 4 décembre 1998 a été marqué par un renforcement significatif de la coopération franco-britannique, Londres étant jusqu'ici peu disposée à admettre la possibilité de participer à des opérations militaires sans les Américains, Anglais et Français se sont engagés lors de ce sommet à développer l'interopérabilité, notamment dans le cadre du Groupe aérien européen (GAE) regroupant la France, le Royaume Uni et l'Italie et que devraient bientôt rejoindre l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne.
- La déclaration de Petersberg en 1992 fixe le rôle opérationnel de l'UEO : Défense commune, missions humanitaires, missions de maintien et de rétablissement de la paix. Mais les forces mises à la disposition de l'UEO sont aujourd'hui mal adaptées à ce type de missions. Ainsi, lors du sommet franco-allemand de Toulouse en mai 1999, il a été décidé de transformer le Corps européen, composé en grande partie d'appelés du contingent, en Corps de réaction rapide européen.
- Le conseil de Bruxelles du 13 novembre 1999, réunissant les ministres des affaires étrangères et les ministres

de la défense des Quinze, a permis d'envisager sous l'impulsion des Britanniques, la création d'une force de 40 000 hommes, d'ici quelques années, dotée de moyens de déploiement adaptés et efficaces, notamment dans les domaines du commandement, du renseignement (C3I) et du transport.

LES FACTEURS DE RÉUSSITE D'UNE DÉFENSE EUROPÉENNE

L'adaptation des institutions européennes

Lors du conseil européen de Cologne en juin 1999, l'Union européenne a adopté une déclaration concernant le renforcement de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense, avec la mise sur pied "d'une capacité autonome d'action, soutenue par des forces militaires crédibles". Mais il apparaît nécessaire d'adapter les institutions européennes afin que l'Union soit en mesure de conduire des missions de "type Petersberg". Ainsi il est impératif que l'UE se dote d'un dispositif décisionnel pour assurer le contrôle politique et la direction stratégique des opérations prévues à Petersberg.

De même, l'intégration de l'UEO à l'UE est capitale de façon à ce que "l'UEO devienne rapidement le bras armé de l'UE et qu'elles soient confondues", comme l'a indiqué le général Klaus Neumann, président du comité militaire de l'OTAN.

Des relations solides avec l'OTAN

La sécurité de l'Europe ne pourra se faire sans une étroite coopération entre l'OTAN et l'UEO. La déclaration de Madrid du 14 novembre 1995 indique que "la solidarité transatlantique joue un rôle essentiel dans la préservation de la paix et de la liberté, et dans le renforcement d'une Europe entière, libre et démocratique." L'Europe connaît aujourd'hui de grandes faiblesses dans les domaines du C3I et de la logistique. L'OTAN peut lui donner les moyens de combler ces lacunes, notamment dans le cadre d'une projection rapide de forces ou d'un conflit de longue durée.

Une opération "sous commandement européen mettant en œuvre des moyens de l'OTAN" est même aujourd'hui envisageable, indique le général Neumann. Selon lui, les Européens doivent être capables de prendre des res-

ponsabilités accrues si les Américains ne peuvent agir ou ne le désirent pas. L'identité européenne de sécurité et défense (IESD) peut ainsi contribuer au renforcement de la solidarité et de la cohésion transatlantique.

Les leçons tirées du Kosovo

Le Kosovo illustre bien le type de conflit auquel doivent se préparer les Européens. Trois enseignements majeurs sont à en tirer :

- Ce conflit se caractérise par son asymétrie. En effet, il opposait un ensemble de pays équipés de matériels militaires modernes et en nombre suffisant à un Etat ne pouvant lutter à armes égales. Ce dernier a donc utilisé des moyens d'autre nature : camouflage, dispersions des matériels, et bonne défense sol-air à partir d'armes légères, difficilement détectables, qui ont contraint les avions alliés à voler à haute altitude. Il a parfois eu recours à des procédés ne respectant pas les lois de la guerre. Mais la réponse à ce nouveau type de conflit n'est peut-être pas uniquement dans le développement de hautes technologies militaires.

- La seconde leçon est qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'envisager une opération sans coalition. Elle devient une règle élémentaire à laquelle doit se préparer l'Europe. Mais elle implique une bonne cohésion politique de la part des coalisés et des moyens militaires interopérables. Etre la nation cadre d'une coalition implique des efforts conséquents dans le domaine de l'interopérabilité des systèmes d'information et de communications (SIC).

- La troisième leçon concerne le rôle de plus en plus important que joue la maîtrise de l'information. La prééminence américaine dans le domaine de la transmission des informations à haut débit et de manière sécurisée ainsi que le traitement d'images en quasi-temps réel, était indéniable.

Les Européens doivent fournir un effort significatif dans ces trois domaines, s'ils veulent disposer, à terme, d'une autonomie.

La dimension industrielle

L'annonce de la fusion de DASA avec Aérospatial Matra, lors du sommet d'Helsinki, est de nature à dynamiser

l'industrie d'armement européenne. Mais cette dernière ne pourra se développer qu'à trois conditions :

- Les gouvernements doivent tout faire pour que les fusions en cours réussissent, car l'expérience montre qu'il y a plus d'échecs que de réussites dans ce domaine. Ils doivent dépasser leurs divergences en termes de politique nationale d'exportation et régler les problèmes d'incompatibilité des règlements nationaux en matière de protection du secret et d'habilitation du personnel.

- Ensuite, les Quinze doivent organiser l'expression de leurs besoins militaires de façon plus unie et à terme, créer une véritable agence européenne d'armement ayant la capacité de passer et de gérer des commandes. Certes, l'OCCAR (organisation commune de coopération d'armement), créée en 1996, regroupant l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, contribue de façon pragmatique à l'effort de cohésion, notamment dans le domaine de la gestion des programmes menées en coopération. Mais cette organisation n'a de sens que si le contexte dans lequel elle se développe forme

un ensemble cohérent. En amont, les besoins opérationnels sont à harmoniser et les politiques technologiques doivent converger.

- Enfin, la part du budget de défense consacrée à la recherche-développement et à la production doit s'intensifier. Il conviendrait que ces dépenses soient portées dans les budgets militaires à un pourcentage conforme au poids que représente l'ensemble des dépenses militaires européennes par rapport à l'effort américain (soit de l'ordre de 60%), ce qui porterait les dépenses d'équipement militaire (recherche-développement et production) à 48 milliards d'euros au lieu de 34 aujourd'hui.

Le renforcement des capacités militaires de l'Europe

Malgré les progrès déjà réalisés, de nombreux efforts restent à accomplir pour renforcer les capacités opérationnelles de l'UEO qui, aujourd'hui, n'est pas en mesure d'entreprendre des opérations d'envergure, en réponse à une demande de l'Union européenne ou de sa propre initiative.

Ces lacunes portent dans les domaines suivants :

- Les mécanismes de gestion des crises (C3I...),
- La reconnaissance et le renseignement,
- Les capacités de transport stratégique et sur zone,
- La standardisation et l'interopérabilité.

La défense européenne est bien aujourd'hui une réalité, notamment avec l'UEO qui demeure l'unique instance de défense en Europe. Une prise en compte de certaines faiblesses, qui se sont révélées au Kosovo, devrait cependant augmenter la crédibilité de cette organisation.

Elle doit d'abord renforcer ses capacités militaires en particulier dans le domaine du C3I afin de disposer d'une autonomie de décision plus élargie et d'une doctrine admise par tous. Les institutions européennes doivent ensuite être adaptées à un contexte nouveau afin que l'UE soit en mesure de conduire les missions prévues dans la déclaration de Petersberg.

Enfin, la défense européenne doit s'accommoder de la présence tutélaire de l'OTAN (donc des Américains), ne serait-ce que pour combler ses lacunes actuelles dans l'attente de s'en passer un jour. L'avenir de la défense européenne peut cependant être envisagé avec sérénité. La crise balkanique a servi d'utile aiguillon, l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) franchissant en six mois un chemin au moins égal à celui accompli en six ans, ne serait-ce que dans les mentalités, ce qui n'est pas le moindre des objectifs ♦